



Rapport financier annuel 2017

Rapport financier annuel 2017

Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration	3
Annexe du rapport de gestion du Conseil d'administration	25
Rapport de l'un des commissaires aux comptes	27
Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration	30
Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2017	39
Comptes annuels	75
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	89
Responsable du document	93

Rapport de gestion du Conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2017	4
2. Trafic	4
3. Chiffre d'affaires péage	4
4. Entretien du réseau en service	4
5. Exploitation du réseau et sécurité des clients	5
6. Risques financiers liés aux effets du changement climatique	5
7. Organisation du contrôle interne	6
8. Procédures de gestion des risques	9
9. Responsabilité sociétale des entreprises	10
10. Financement	19
11. Recherche et développement	19
12. Activité des filiales et des sociétés contrôlées	20
13. Comptes individuels IFRS	20
14. Rapport sur la gestion du Groupe	21
15. Comptes sociaux	21
16. Informations sur les délais de paiement	23
17. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2017	23
18. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société	23
19. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	24
20. Programme de rachat d'actions	24
21. État de la participation des salariés au capital de la société	24
22. Observations du Comité d'entreprise	24
23. Rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapports des commissaires aux comptes	24
ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	25

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2017

Le chiffre d'affaires de Cofiroute s'établit à 1 400,4 millions d'euros pour l'exercice 2017, en progression de 2,7 %. Il est pour l'essentiel constitué des recettes de péages qui ont progressé compte tenu d'une croissance du trafic constaté sur le réseau interurbain de + 1,0 %.

L'EBITDA de la société s'établit à 1 048,2 millions d'euros. Il prend en compte la progression du chiffre d'affaires et la poursuite de la politique de maîtrise des charges d'exploitation de la société.

Les investissements se sont élevés en 2017 à 145,5 millions d'euros. Ils portent notamment sur la mise en œuvre des différents programmes contractualisés avec l'État concédant, dont l'achèvement des opérations du 3^e contrat de plan, la poursuite des travaux de mise en configuration définitive de l'A28 et de l'A85 et la mise en œuvre du plan de relance autoroutier signé en 2015.

L'endettement financier net s'élève à 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

2. Trafic

Le trafic sur le réseau interurbain de Cofiroute a progressé de 1,0 % en 2017 ; la croissance constatée a été de + 0,4 % pour les véhicules légers (VL) et de + 4,5 % pour les poids lourds (PL). L'intensité kilométrique moyenne sur le réseau est ainsi de 29 455 véhicules/jour en 2017.

Si le trafic PL a très fortement progressé, profitant du dynamisme des économies française et espagnole, il n'en est pas de même pour le trafic VL qui reste à un niveau proche de celui de l'an passé, le trafic VL étant notamment pénalisé par la baisse du trafic international du Nord de l'Europe et en particulier des Britanniques.

Le trafic du Duplex A86 a connu une très bonne année puisque la progression du trafic moyen journalier est de + 8,1 % ; la croissance sur les jours ouvrés se monte à + 7,9 % et celle des week-ends et jours fériés de + 10,1 %. Le trafic moyen en jours ouvrés s'établit ainsi à 35 623 véhicules/jour pour l'année 2017. La croissance du trafic est largement portée par la gare de Vélizy.

3. Chiffre d'affaires péage

Les recettes de péage s'élèvent à 1 381,4 millions d'euros en 2017, réparties à hauteur de 1 316,7 millions d'euros pour le réseau interurbain (+ 2,3 % par rapport à 2016) et 64,8 millions d'euros pour le Duplex A86 (+ 10,5 % par rapport à 2016).

Les revenus des activités annexes s'élèvent à 19,0 millions d'euros en 2017.

4. Entretien du réseau en service

Les investissements sur le réseau en service s'élèvent à 145 millions d'euros en 2017, dont 24 millions d'euros correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A86 (2 millions d'euros)

Les investissements de l'année 2017 portent sur l'achèvement des travaux de finition (essentiellement de la signalisation de rabattement, du 1^{er} paysage et un aménagement en cas d'inondation) et sur le démarrage du plan de renouvellement des équipements (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, MOE et études système).

4.2. Travaux d'amélioration du réseau interurbain (119 millions d'euros)

Les travaux du contrat de plan 3, engagés en 2012, se sont poursuivis en 2017. Ils comprennent notamment les travaux de l'élargissement de l'autoroute A10 sur la section Chambray-Veigné, la mise en service du télépéage sans arrêt de la barrière de péage de La Gravelle, et la construction du passage supérieur 73/7 sur l'autoroute A71.

Dans le cadre des deuxièmes phases d'aménagement du réseau interurbain, les travaux ont été lancés pour l'aménagement du mouvement manquant sur l'échangeur A10/A85 et la mise au profil en travers définitif de l'A28. Les études de l'élargissement du contournement nord d'Angers sur l'A11 continuent et le calendrier général de l'opération a été recalé. Les travaux de doublement des viaducs du Cher, de la décharge du Cher et de la Sauldre de l'autoroute A85 se sont poursuivis et les études des 3 autres viaducs d'A85 au nord de Tours ont débuté.

Enfin, dans le cadre du plan de relance autoroutier, l'enquête publique de l'élargissement de l'A10 au nord d'Orléans est en cours et la phase de co-construction de l'élargissement de l'A10 entre Poitiers et Veigné se termine. Les travaux d'aménagements environnementaux se sont poursuivis, portant à 13 le nombre d'aménagements de rétablissements de continuités écologiques réalisés et à 250 le nombre de places de parking de covoiturage créées fin 2017. Les travaux de minéralisation du terre-plein central sur l'A10 entre Sainte-Maure-de-Touraine et Poitiers Sud continuent avec plus de 26 km réalisés fin 2017.

5. Exploitation du réseau et sécurité des clients

Indicateurs	2014	2015	2016	2017
Taux d'accidents (*)	19,58	18,29	17,12	18,55
Taux d'accidents corporels (*)	3,61	3,87	3,95	4,76
Taux de tués (*)	0,25	0,18	0,21	0,10

(*) Nombre d'accidents ou accidents corporels ou tués/nombre de km parcourus x10⁸.

Les indicateurs définitifs ne seront validés que début février en ce qui concerne les tués (délai de 30 jours).

Les indicateurs à fin décembre 2017 montrent :

- une augmentation du taux d'accidents due à une hausse à la fois du nombre d'accidents corporels légers mais aussi à une légère hausse des accidents matériels ;
- une forte hausse du taux d'accidents corporels (+ 22 % d'accidents corporels majoritairement des corporels légers). La gravité est aussi en légère hausse avec 8 victimes graves de plus ;
- une très forte baisse du taux de tués avec notamment 13 tués de moins en 2017.

Sous réserve d'une consolidation des données fin janvier 2018, on note qu'après une hausse en 2016, le nombre d'accidents mortels et le nombre de tués diminuent très fortement en 2017, avec respectivement :

- 12 accidents mortels en 2017 contre 24 en 2016 ;
- 12 tués en 2017 contre 25 en 2016.

Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'Entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable qui a mené des actions de sensibilisation auprès des conducteurs en ciblant particulièrement ses messages sur les risques d'hypovigilance et en particulier, de somnolence au volant.

Cofiroute a relayé ces campagnes sur son réseau en participant notamment aux opérations de mises en œuvre sur les aires de services et de repos, pendant notamment les Étapes estivales et lors de campagne de sensibilisation sur les panneaux à messages variables. Des actions spécifiques de sensibilisation à destination des chauffeurs poids lourds se sont poursuivies avec en particulier la participation aux 24 heures du Mans poids lourds.

À l'occasion de ces événements, un grand nombre de collaborateurs de Cofiroute a été mobilisé.

6. Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le changement climatique fait peser des risques sur le domaine des transports et l'activité d'opérateur de mobilité d'intérêt public.

Pour réduire ces risques, une stratégie s'articulant autour de deux volets a été mise en place :

- réduire les émissions directes liées à l'activité avec un objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) ;
- favoriser l'émergence d'une mobilité durable et la transition vers des transports bas-carbone en soutenant de nouvelles formes de mobilité (covoiturage, transports collectifs sur autoroutes et voies rapides), en mettant en œuvre, en accord avec l'État et en associant dans certains cas les collectivités locales ou d'autres partenaires, des programmes visant à encourager les pratiques de covoiturage, améliorer l'accueil des autocars sur autoroute, favoriser le passage en voies télépéage à 30 km/h, ou implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les aires.

Cette stratégie s'inscrit dans celle du Groupe VINCI visant à réduire ses émissions de GES de - 30 % à l'horizon 2020, à accompagner ses clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique, et les inciter à adopter un comportement éco-responsable.

7. Organisation du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision;
- le pilotage et le suivi de l'activité;
- l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

7.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs soient conformes aux orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les flux financiers, monétaires ou dématérialisés. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

7.2. Principes d'action et de comportement

7.2.1. La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la société par secteurs géographiques dotés des moyens nécessaires, permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles utiles.

7.2.2. Les délégations de pouvoirs

Le système de délégations de pouvoirs de la société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- strict respect des règles édictées par le Directeur Général notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable;
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel, et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque délégataire doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple;
- sécurité des personnes et des biens;
- rigueur et culture de gestion.

7.2.3. La charte « Éthique et Comportements » VINCI

Cette Charte adressée à l'ensemble des managers définit les règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs et énonce les principes éthiques professionnels qui régissent les comportements de chacun.

7.2.4. La Charte Relations sous-traitants VINCI

Cette charte, adressée en 2013 à l'ensemble des managers, précise l'importance de travailler de manière loyale avec ses sous-traitants et fournisseurs. À ce titre, les donneurs d'ordre du Groupe prennent six engagements fondamentaux et veillent à ce qu'ils soient appliqués.

7.2.5. La sécurité des personnes

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise et la maîtrise des risques professionnels traduite notamment dans l'objectif zéro accident est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise.

7.2.6. **Référentiels internes**

En interne, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la Direction Générale ou de ses représentants ;
- une charte informatique définit les règles et conditions que doivent respecter les utilisateurs des ressources du système d'information, notamment en matière de sécurité et de protection des données. Ce document a été complété en 2012 par une charte destinée aux administrateurs informatiques.

7.3. **Les comités internes à l'entreprise**

7.3.1. **Le Comité de direction**

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le Directeur Général et certains Directeurs.

7.3.2. **Le Comité d'engagements**

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 240 000 euros est examiné préalablement par un Comité d'engagements, présidé par le Directeur Général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise.

7.4. **Les revues de Direction Générale**

7.4.1. **Les revues de concessions**

Trois revues de concessions se sont tenues en 2017 et avaient pour objet, d'une part, le suivi des obligations résultant des contrats de concession, de leurs avenants et du contexte réglementaire et d'autre part, de dresser le bilan du dialogue avec l'État sur ce périmètre.

7.4.2. **Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement**

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001 (management de la qualité) et à la norme ISO 14001 (management de l'environnement) pour l'activité de construction, d'exploitation et d'entretien du réseau autoroutier.

Dans un principe d'amélioration continue, un plan d'actions sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise est élaboré chaque année. Il comporte des actions relatives à l'ensemble des processus de l'entreprise dans les domaines de la formation, de la communication, de l'amélioration des outils de la prévention. Son objectif ultime est d'atteindre le zéro blessé au travail pour l'ensemble des salariés. Il s'appuie notamment sur la Politique Prévention Sécurité de VINCI Autoroutes adoptée en juin 2016. Il fait l'objet d'un suivi régulier.

La démarche maîtrise d'ouvrage zéro accident est déclinée par l'ensemble des directions opérationnelles auprès des entreprises sous-traitantes qui réalisent des travaux sur le réseau Cofiroute.

7.4.3. **Les revues de projet**

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du Directeur Général, du Directeur Financier et des Directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en Comité d'engagements.

7.5. **Les processus de contrôle**

7.5.1. **Le système comptable**

Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, les achats, la facturation, la gestion des investissements.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel ; cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses ;
- la fonction « comptabilité fournisseurs » est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur, ainsi que les règlements sont centralisés ;
- une séparation des fonctions comptabilisation et paiement des factures fournisseurs est opérée.

Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'intranet de la société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (Direction Financière, Direction de l'Ingénierie et des Systèmes d'Information et Direction de l'Exploitation), donnant lieu à une analyse mensuelle.

Arrêté des comptes

La Direction Financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes assurent le contrôle des procédures et du respect des principes comptables.

7.5.2. Établissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité, les risques et aléas identifiés.

Le budget et trois recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faite par chacune des directions de l'entreprise en présence du Directeur Général et du Directeur Financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la Direction Générale, et d'un suivi régulier tout au long de l'année.

7.5.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le Groupe. Le placement des disponibilités s'effectue auprès de VINCI Autoroutes dans le cadre d'une convention de trésorerie signée en octobre 2011.

La gestion du risque de taux obéit à des règles prudentielles définies par le Groupe.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés tels que décrits dans l'annexe aux comptes individuels IFRS « Données relatives à l'endettement financier net » et « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de comités de trésorerie qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du Groupe ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

Les directives et notes d'information du groupe VINCI pour prévenir les risques d'escroquerie ont été diffusées au sein des services financiers.

7.6. Les rapports

7.6.1. Rapports à la Direction Générale et aux actionnaires

La Direction Financière transmet mensuellement à la Direction Générale et aux actionnaires de la société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- les comptes prévisionnels de l'année N (1^{re} visée en novembre N-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre) ;
- le plan triennal révisé chaque année.

7.6.2. Rapports à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2017 les comptes sociaux de l'année 2016, les comptes rendus d'exécution de chaque contrat de concession et le compte rendu annuel d'exploitation. Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers sont également transmis annuellement ainsi qu'un bilan sur le volet « Sécurité ». Au titre du plan de relance, Cofiroute remet également des bilans trimestriels d'avancement des opérations.

7.6.3. Rapport à l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières (ARAFER)

Un rapport sur l'activité de la Commission des marchés doit être adressé annuellement à l'ARAFER. À ce titre, Cofiroute a transmis le 24 mars 2017, un rapport sur l'activité de la Commission des Marchés pour l'année 2016.

8. Procédures de gestion des risques

8.1. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes individuels IFRS

La Direction Financière, rattachée à la Direction Générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et IFRS, diffusées à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et individuels IFRS ;
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les commissaires aux comptes sont associés aux réflexions et aux travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. Ils présentent à la Direction Financière leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le Directeur Général et le Directeur Financier.

8.2. Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque Opérationnelle Technique ». En particulier, les interventions sont formalisées pour chaque autoroute du réseau, par un Plan d'Intervention et de Secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le Préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'Urgence ou un Plan Orsec.

Une procédure de permanence concerne l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24 h/24 h tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la Direction Générale assurée par des membres du Comité de direction et d'une permanence Communication.

Les systèmes critiques sont redondés. Un plan de redémarrage des systèmes d'information en cas de panne ou sinistre existe.

8.3. Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) commun a été nommé en 2013 pour l'ensemble des entités de VINCI Autoroutes. Il a pour mission principale d'harmoniser les politiques, systèmes de management de la sécurité informatique et normes de SSI entre les entités, en participant notamment à l'élaboration de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de VINCI Autoroutes et à sa déclinaison au sein de Cofiroute.

Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Un correspondant SSI du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a également été nommé.

8.4. Procédures liées au contrôle interne

Le Directeur Général a précisé l'organisation du contrôle interne constitué :

- d'un responsable du contrôle de la fraude au péage ;
- d'un responsable de la certification de la recette ;
- d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- et d'un responsable du contrôle interne.

Ils ont recours, en tant que de besoin, à des prestataires externes pour les missions d'audit indépendant qu'ils estiment nécessaires. Ces quatre personnes ont établi des plans d'actions coordonnées entre eux et rendent compte de leur traitement directement auprès du Directeur Général.

9. Responsabilité sociale des entreprises

9.1. Informations sociales

9.1.1 Emploi

9.1.1.1 Effectif

Au 31 décembre 2017, Cofiroute employait 1383 collaborateurs (1 316 CDI, 3 CATS, 24 CET et 40 CDD dont alternants) contre 1 456 salariés au 31 décembre 2016 (1 379 CDI, 12 CATS, 21 CET et 44 CDD dont alternants).

Cofiroute poursuit sa participation à la formation notamment des jeunes, en recrutant des contrats en alternance. Au 31 décembre 2017, Cofiroute comptait 19 alternants parmi ses effectifs (4 contrats d'apprentissage et 15 contrats de professionnalisation) contre 25 au 31 décembre 2016. Au total, au cours de l'année 2017 Cofiroute a accueilli 44 alternants, contre 37 au cours de l'année 2016.

Concernant la fin de carrière, la convention signée en décembre 2007 entre l'État, l'Unedic et Cofiroute sur la cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) a pris fin le 1^{er} juin 2012. Cette convention a permis à 141 salariés de l'entreprise de cesser leur activité salariée à partir de leur 57^e anniversaire par le biais d'une suspension de leur contrat de travail jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier du régime de retraite avec une pension à taux plein. À ce jour, bien que le dispositif n'accueille plus de bénéficiaire, il continue de vivre puisque 3 salariés étaient en CATS au 31 décembre 2017. Le dispositif cessera lors du départ à la retraite du dernier bénéficiaire.

D'autre part, l'avenant au dispositif du Compte Épargne Temps du 13 mars 2015 permet l'aménagement des fins de carrières des salariés de Cofiroute en leur permettant d'épargner certains éléments de rémunération jusqu'à 7 ans avant leur départ à la retraite. Ce dispositif a été complété par l'accord « Filière Viabilité - Revalorisation de certaines contraintes et aménagement de fin de carrière » du 9 septembre 2016.

Depuis la mise en œuvre de ces dispositions, 53 salariés ont bénéficié ou bénéficient de ce dispositif.

Répartition des effectifs par sexe et âge (CDI y compris CATS + CDD)

Cofiroute France	Total 2016/12	Total 2017/12	Total Hommes	Total Femmes
Effectif par tranche d'âge				
< ou = 25 ans	28	20	14	6
26 à 30 ans	59	45	30	15
31 à 35 ans	110	99	64	35
36 à 40 ans	150	155	110	45
41 à 45 ans	210	189	129	60
46 à 50 ans	314	271	158	113
51 à 55 ans	330	346	216	130
56 à 60 ans	203	212	128	84
= ou > 61 ans	52	46	20	26
Effectif fin d'année par tranche d'âge	1456	1383	869	514

Organisation de l'exploitation et effectifs

Concernant la filière péage, le projet d'assistance client à distance sur le périmètre global de Cofiroute a permis une mise en cohérence des organisations, des pratiques et des procédures. En répartissant les appels sur l'ensemble des téléopérateurs, le projet a permis de répondre plus efficacement au client par une gestion optimisée des pointes d'activité qu'elles soient régulières ou exceptionnelles.

Concernant la filière viabilité, le projet « Vision viab' » vise la poursuite de l'excellence opérationnelle de Cofiroute qui se doit de répondre à ses missions de service public en fournissant à ses clients la meilleure qualité de service et un niveau de sécurité optimal. Le projet permet dans ce cadre aux collaborateurs d'être mobilisés aux bons moments, aux bons endroits dans un contexte de prévention des risques professionnels.

Répartition des effectifs par zone géographique

Région	District	Centre d'exploitation	Masculin	Féminin	Total 2017/12
Centre		Centre St Romain	24	11	35
	District de la Sologne	Centre Vierzon	38	24	62
		Centre Chambray	69	61	130
	District de Touraine Poitou	Centre Chatellerault	36	17	53
		Centre Blois	32	12	44
	District du Val de Loire	Centre Monnaie	26	28	54
Total Centre			225	153	378
Île-de-France		Centre Ponthevrard	75	59	134
	District de Saint Arnould en Yvelines	Centre Thivars	30	10	40
		Centre Rueil	73	5	78
	District du Loiret	Centre Fontenay	26	2	28
		Centre Orléans	55	36	91
	Total Île-de-France			259	112
Pays de la Loire		Centre Ancenis	43	41	84
	District d'Anjou Atlantique	Centre Angers	35	7	42
		Centre Vivy	28	11	39
	District de la Mayenne	Centre Laval	61	18	79
		Centre La Ferté Bernard	27	12	39
	District de la Sarthe	Centre Le Mans	38	49	87
Total Pays de la Loire			232	138	370
Siège		Siège Rueil	97	81	178
		Siège Saran	36	21	57
		Siège St Arnould	10	6	16
		Siège St Saturnin	10	3	13
Total Siège			153	111	264
Total général			869	514	1383

9.1.1.2 Embauches et licenciements

Au cours de l'année 2017, 48 salariés ont été embauchés en CDI (35 recrutements externes et 13 mobilités Groupe) au sein de Cofiroute. Par ailleurs, 117 salariés en CDI ont quitté l'entreprise, dont 57 départs à la retraite, incluant 9 salariés en CATS et 18 salariés en CET fin de carrière.

Nombre de licenciements :

Cofiroute France	Total 2016/12	Total 2017/12
Licenciements économiques	0	0
Licenciements non économiques	7	12
Licenciements pour inaptitude	6	9
Total des licenciements	13	21

9.1.1.3. La rémunération et leur évolution

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires en 2017, un accord signé par l'ensemble des organisations syndicales et la direction a prévu les mesures suivantes :

- ouvriers/employés : une enveloppe d'augmentation générale de 16 euros par collaborateur, une enveloppe de complément de 30 euros plafonnée à l'atteinte du salaire brut à 1800 euros ainsi qu'une enveloppe d'augmentations individuelles de 0,22 %. Les mesures liées à l'ancienneté représentent une enveloppe de 0,25 % ;
- agents de maîtrise : une enveloppe d'augmentation générale de 16 euros par collaborateur, ainsi qu'une enveloppe d'augmentations individuelles de 0,40 %. Les mesures liées à l'ancienneté représentent une enveloppe de 0,21 % ;
- cadres : une enveloppe d'augmentations individuelles de 1 %.

Cofiroute a réaffirmé son attachement à l'individualisation de la rémunération.

Fin 2017, on compte 150 cadres et 235 agents de maîtrise qui bénéficient de REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies permettant aux cadres et assimilés (agents de maîtrise pour Cofiroute) de se constituer un complément de retraite tout au long de leur carrière au sein de Cofiroute.

Par ailleurs, au-delà de la valorisation de chaque salarié selon ses compétences, ses performances et son potentiel, le partage des fruits de la croissance est un élément important dans la politique salariale. Elle prend la forme de l'intéressement et de la participation.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé en 2017, portant sur les exercices 2017 à 2019, et souligne la volonté de la direction de lier intéressement et sécurité afin d'impliquer les collaborateurs dans cette démarche de prévention.

Le partage des fruits de la croissance repose également sur l'actionnariat salarié. Fin 2017, 938 salariés (soit 65 % des collaborateurs en CDI présents dans l'année et répondant aux critères d'éligibilité) ont effectué un versement dans le plan épargne Groupe CASTOR.

Cofiroute participe aux régimes de mutuelle et prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les œuvres sociales sont gérées par le Comité d'entreprise (chèques vacances, aides diverses...).

9.1.2. Organisation du travail (temps de travail, absentéisme)

Cofiroute respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaire de travail. Le temps de travail est fonction du métier et de l'activité. L'horaire hebdomadaire théorique pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait.

Au 31 décembre 2017, Cofiroute compte 55 salariés à temps partiel (48 femmes et 7 hommes). En outre, 319 collaborateurs sont sous un régime horaire hebdomadaire inférieur à 35 h.

Du fait de la spécificité de certaines de nos activités, des différentes implantations, et des outils à disposition de nos collaborateurs, le travail à distance ou à partir de tiers-lieux, notamment à partir des différents sites de l'entreprise, fait partie de la culture d'entreprise et permet au collaborateur, une organisation plus souple de travail.

Cofiroute France	Total 2016/12	Total 2017/12
Jours d'absences calendaires		
Jours d'absence pour maladie non professionnelle (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	23 358	20 716
Jours d'absence pour Maternité/Paternité (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	1 444	1 743
Jours d'absence pour chômage partiel (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	0	0
Jours autres absences (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	2 860	2 394
Total Absences (hors absences "Sécurité et santé au travail")	27 662	24 853
Total Absences "Sécurité et santé au travail"	1 283	862
Total Tout type d'absences	28 945	25 715

9.1.3. Les relations sociales

Organisation du dialogue social

Cofiroute souhaite un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Ce dialogue trouve à s'épanouir par l'association des instances élues aux évolutions de l'entreprise. Cette association s'exprime notamment via l'information ou la consultation des membres du Comité d'entreprise et des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans leurs domaines respectifs de compétences.

Cofiroute dispose d'un Comité d'entreprise unique au niveau de la société. Les instances des délégués du personnel ainsi que les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont décentralisés au niveau du siège social et de chaque région.

Bilan des accords collectifs (avec indication des impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés)

Le dialogue social trouve sa réalisation concrète dans la signature en 2017 de 4 accords collectifs et 1 avenant avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise :

- Négociation Annuelle Obligatoire – Accord 2017 (21/02/2017);
- Accord relatif à l'intéressement des salariés (28/06/2017);
- Accord relatif au don de jours (28/06/2017);
- Accord instaurant des garanties surcomplémentaires - « Remboursement de frais de santé » (07/12/2017);
- Accord d'entreprise relatif au régime de prévoyance et de remboursement des frais médicaux – Avenant 2 (07/12/2017).

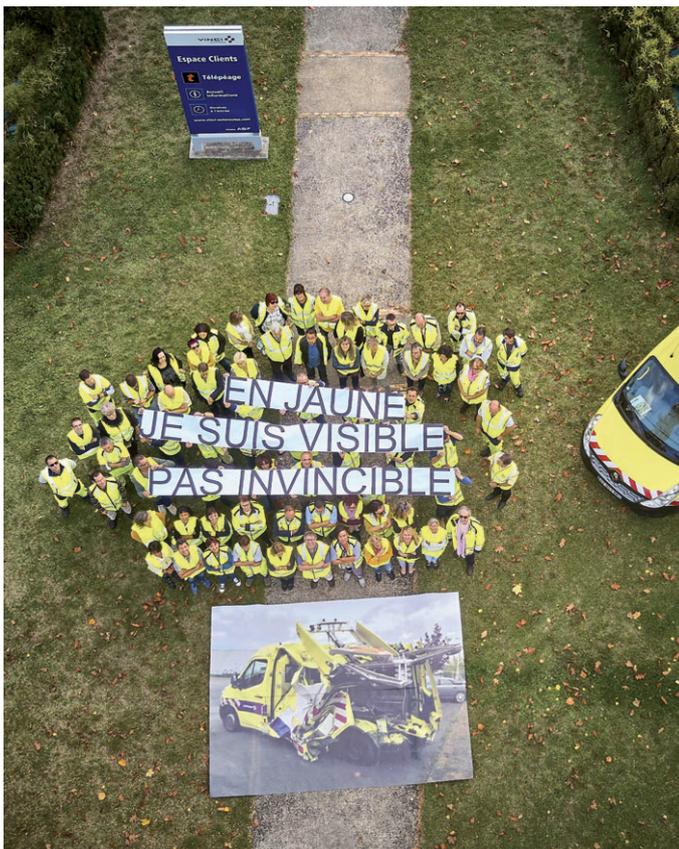
Les accords ou avenants négociés en 2017 poursuivent plusieurs buts et s'inscrivent pleinement dans les valeurs de l'entreprise. L'accord d'intéressement concrétise les ambitions partagées de sécurité, de service aux clients, d'innovation et de développement durable.

L'accord relatif au don de jours permet aux initiatives de solidarité de s'exprimer. Les dispositions conventionnelles relatives à la prévoyance et au remboursement de frais de santé ont vocation à pérenniser ce système basé sur un principe de solidarité. Elles visent à garantir l'équilibre entre les cotisations et les prestations et à répondre aux contraintes législatives et réglementaires.

9.1.4. Santé et sécurité

L'attachement à la sécurité des collaborateurs est au cœur des valeurs de Cofiroute. Cela s'est confirmé cette année par la poursuite de la politique prévention VINCI Autoroutes avec des actions spécifiques mises en œuvre portant sur les points suivants :

- la prévention des heurts des matériels d'intervention et de protection ;
- la mise en place de groupes de réflexion issus du terrain pour réfléchir à des idées, méthodes, process, règles internes destinés à limiter les risques liés aux interventions sur le tracé ;
- la recherche de solutions ou d'expérimentations limitant l'exposition des salariés lors d'opérations spécifiques telles que la pose/dépose des cônes de signalisation ;
- des campagnes de communication pour sensibiliser les conducteurs.



À l'occasion des journées nationales dédiées, à la sécurité des hommes en jaune, les 20 et 21 octobre 2017, l'ensemble des salariés de VINCI Autoroutes ont porté un vêtement de couleur jaune, en signe de solidarité avec leurs collègues et en signe d'engagement pour la vigilance au volant.

Au-delà des actions spécifiques citées ci-dessus, l'objectif « 0 blessé » s'est appuyée sur l'animation quotidienne de cette politique autour de la mise en œuvre d'outils de prévention, nos « fondamentaux », bien ancrés maintenant auprès des équipes : les quarts d'heure sécurité, les visites prévention, la remontée et l'analyse de situations dangereuses, l'analyse et la préparation de son activité autour du « 212 ».

La démarche « 100 % sécurité chantier » ou encore la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable concourent également à la stratégie de la sécurité des salariés, des intervenants extérieurs et des clients.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt est en baisse en 2017. Nous dénombrons une baisse de 9 % de nos accidents du travail avec arrêt avec 14 accidents en 2017 contre 15 en 2016. Le taux de fréquence est de 7,03 à fin décembre 2017.

Le nombre de jours d'arrêt est en très nette diminution en 2017. Nous comptabilisons 522 jours d'arrêt en 2017 contre 1 009 pour l'année 2016 portant ainsi le taux de gravité à 0,26 (0,49 en 2016 ; 1,15 en 2015).

9 Centres d'Exploitation ont atteint le 0 accident du travail avec arrêt pendant plus de 12 mois consécutifs. Il est à noter que certains centres ont franchi plus de trois années consécutives sans accident avec arrêt.

12 699 heures de formation ont été consacrées à la sécurité, ce qui représente 965 heures de plus qu'en 2016.

Deux maladies professionnelles ont été reconnues au cours de l'année 2017 (une en 2016).

9.1.5. Formation

La formation évolue fortement depuis 2016. La démarche PARCOURS de Cofiroute se traduit aujourd'hui par l'espace Formation accessible par tous sur l'intranet Agora. Les salariés ont désormais accès à l'ensemble des parcours de formation, parcours qui sont mis à jour annuellement en lien avec les pilotes des processus métiers. Les formateurs internes interviennent de façon coordonnée pour délivrer des contenus de formation homogènes en tous points du réseau.

Les orientations stratégiques du plan de formation 2017 ont permis de mettre en œuvre des formations dans tous les métiers et les domaines ci-dessous :

- Communication ;
- Construction ;
- Gestion/Finance ;
- Information Trafic ;
- Juridique ;
- Maintenance ;
- Qualité – Environnement – Développement Durable ;
- Péage ;
- Prévention des risques professionnels

À noter que pour prévenir les risques d'accident liés à la réalisation de travaux à proximité de réseaux électriques, de gaz, de communications électroniques, d'eau potable, d'assainissement, de matières dangereuses, de chaleur, ferroviaires ou guidés à proximité des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques, deux nouveaux modules sont créés relatifs à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) permettant la délivrance d'une attestation de compétences qui est obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Cette formation est la 1^{re} à être déployée en e-learning et a concerné plus de 200 salariés ;

- Ressources Humaines ;
- Service Client ;
- Systèmes d'Information ;
- Viabilité/Sécurité Clients.

Enfin, la politique d'accueil de nouveaux collaborateurs en contrats de professionnalisation s'est poursuivie en 2017 pour les former au métier d'agent routier.

En 2017, 39 399 heures de formation ont été réalisées chez Cofiroute, destinées à 1 282 salariés, pour un investissement de 1 608 milliers d'euros (1 219 milliers d'euros de salaires, 266 milliers d'euros de coûts pédagogiques externes et 123 milliers d'euros de frais annexes).

La formation réalisée en interne représente 76 % des heures totales de formation en 2017. 166 formateurs internes occasionnels ont dispensé 6 923 heures de formation (42 heures moyennes par formateur) en 2017.

9.1.6. Égalité de traitement

Un accord sur la promotion de l'égalité des chances et de la diversité ainsi que sur la prévention des risques de discrimination a été signé entre la direction et les organisations syndicales en 2016 pour une durée de trois ans. Son objectif est de définir les mesures, actions, objectifs et indicateurs pour favoriser l'égalité professionnelle entre tous les salariés sur les thèmes de la formation et de la promotion professionnelle, de la rémunération effective et de la santé et la sécurité au travail. Il vise également à lutter contre les discriminations ainsi qu'à promouvoir la diversité, la mixité et l'insertion des salariés en situation de handicap. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des

dispositions législatives en vigueur et notamment les lois des 4 août 2014 et 17 août 2015. À ce titre, les salariés sont systématiquement accompagnés dans leur démarche pour obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Lors des recrutements externes, la mention «Vous bénéficiez d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé? Faites-nous le savoir, ce poste vous est ouvert» est portée sur les annonces. Au 31/12/2017, les salariés titulaires de la RQTH étaient au nombre de 66.

Par ailleurs, le Label Diversité créé par l'État en 2008 et mis en œuvre par AFNOR Certification a été renouvelé en 2017.

Faisant suite à un audit de suivi réalisé en juillet 2015, un audit de quatre jours a été mené par l'AFNOR en septembre 2017 au siège social, à Chambray Les Tours, à Ancenis et au Duplex A86 pour vérifier que la démarche diversité est toujours dynamique, efficace et tournée vers l'amélioration continue. Au cours de cet audit de renouvellement, Cofiroute a fait la démonstration de la conformité de ses pratiques opérationnelles et de ses résultats en matière de lutte contre les discriminations. L'auditeur a particulièrement apprécié :

- la description des processus RH visant à garantir l'égalité de traitement;
- l'intégration dans le système de Management de la Qualité d'une procédure « Manager la Diversité »;
- la création du Document Unique d'Évaluation des Risques de Discrimination et du Plan d'Action associé élaborés avec les Représentants du Personnel.

L'information du personnel sur la cellule d'écoute et les plans d'action engagés pour prévenir les risques de discrimination a été renforcée par des sensibilisations réalisées au cours des séminaires d'exploitation et des ¼ h Diversité.

Le 12 décembre 2017, à l'issue de l'audition de trois animateurs Diversité de Cofiroute, les membres de la Commission Diversité de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont émis un avis favorable au renouvellement du « Label Diversité ».

Cette nouvelle attestation de labellisation met en valeur notre démarche et reconnaît notre engagement effectif, volontaire et durable pour prévenir les discriminations et promouvoir la diversité dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines tout en prenant en compte son contexte d'intervention (ancrage territorial, relations fournisseurs, clients, usagers).

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre accord d'entreprise relatif à la promotion de l'égalité des chances et de la diversité ainsi qu'à la prévention des risques de discrimination, les résultats suivants sont à noter :

- la part des femmes cadres et agents de maîtrise représente 40 % de l'effectif total de ces catégories au 31 décembre 2017 (36 % pour les cadres et 42 % pour les Agents de Maîtrise), dépassant l'objectif fixé à 35 %. La part des femmes dans la population d'exécution est de 35 % (27 % pour les ouvriers et 86 % pour les employés);
- 30 % des représentants du personnel ont été formés à la Diversité;
- des supports d'entretien ont été conçus spécifiquement pour les Représentants du Personnel en début et fin de mandat;
- les dispositifs de gestion des carrières ont permis d'accompagner 94 mobilités fonctionnelles en 2017, dont 29 ont concerné des femmes;
- 100 % des postes à pourvoir portés à l'affichage sont ouverts aux femmes, et les descriptions d'emploi sont féminisées;
- le Document Unique d'Évaluation des Risques de Discrimination a été mis à jour avec la Commission Égalité des Chances du Comité d'entreprise pour tenir compte de l'évolution des critères définis par la loi;
- afin d'améliorer la qualité de vie au travail et de prévenir le risque psycho social, des ateliers ont été organisés avec des représentants du personnel et des collaborateurs pour élaborer conjointement avec la direction un plan d'action pour améliorer la communication interne, le management, les environnements de travail et l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

Enfin, le Comité de direction de Cofiroute a intégré en 2017 une femme en qualité de Directrice de la Clientèle et des Assurances.

9.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Outre les questions inhérentes au droit de la négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi (voir points 6.1.3 et 6.1.6), Cofiroute souscrit également aux normes fondamentales établies par l'Organisation Internationale du Travail, qui visent l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

9.2. Informations environnementales

9.2.1. Politique générale en matière environnementale

En application de la politique environnementale de VINCI Autoroutes, Cofiroute met en œuvre des solutions adaptées pour réduire l'impact de ses activités, en particulier dans les domaines du bruit, de la gestion des déchets, de la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des émissions de CO₂ et de la biodiversité.

Depuis décembre 2011, l'ensemble de son activité de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau autoroutier avec tunnels est certifié ISO 14001 (management environnemental).

La Direction Développement Durable et Qualité, distincte des structures opérationnelles, est chargée de coordonner les actions engagées en matière d'environnement, de veiller à leur bonne application et de mesurer les résultats obtenus.

En 2017, 315 heures de formations à l'environnement ont été délivrées aux salariés de Cofiroute et ont porté notamment sur la gestion

des déchets, le suivi des stations d'épuration, le bruit, la loi sur l'eau, l'écoconduite et la réalisation de bilan carbone. 943 quarts d'heures d'information sur des sujets environnementaux ont été déployés dans les directions régionales et au siège tout au long de l'année (461 en 2016).

La prévention des risques environnementaux et des pollutions a fait l'objet d'investissements en 2017. Ainsi en matière de protection des ressources en eau, deux bassins de décantation supplémentaires ont été réalisés, ce qui porte à 1444 le nombre de bassins protégeant le linéaire d'autoroute, dont 108 bassins entretenus par Cofiroute sur le réseau Arcour.

La garantie assurance pour risques environnementaux est d'un montant de 50 millions d'euros.

9.2.2. Pollution

En application du système de management environnemental certifié ISO 14001, une revue périodique des impacts environnementaux significatifs est réalisée et permet de vérifier la bonne adéquation des procédures et instructions pour garantir la maîtrise opérationnelle de ces impacts.

En matière de protection de la ressource en eau, des analyses de conformité des rejets des stations d'épuration semestrielles des aires de repos et de services sont réalisées chaque semestre. Les équipements de collecte et de traitement des eaux de ruissellement le long des autoroutes évitent la propagation de pollution diffuse ou accidentelle dans le milieu extérieur.

Des procédures d'urgence sont prévues en cas de déversement de produits polluants et des exercices sont réalisés par les centres d'exploitation. Les opérationnels sont de ce fait régulièrement sensibilisés à l'application de ces procédures d'urgence.

Ainsi en 2017 en application de ces mesures, sur les 40 accidents de la circulation ayant entraîné un déversement de produit polluant, aucun n'a eu d'impact sur le milieu naturel.

La base bruit recensant toutes les mesures de bruit réalisées sur le réseau Cofiroute est mise à jour chaque année sur la base du trafic moyen journalier annuel (tmja) de l'année précédente et des mesures de bruit chez les riverains viennent conforter ces données. En 2017 comme en 2016, aucun point noir bruit ni dépassement de seuil réglementaire sur le réseau Cofiroute ne sont présents.

Les impacts sur l'air de l'activité de Cofiroute résultent essentiellement des émissions de gaz générées par le trafic circulant sur le réseau.

9.2.3. Économie circulaire

9.2.3.1 Prévention et gestion des déchets

En matière de gestion des déchets et de contribution à l'économie circulaire, 100 % des centres d'exploitation pratiquent le tri pour l'ensemble de leurs déchets et sont équipés de plateformes de collecte. Sur les 237 tonnes de déchets dangereux collectées en 2017 (313 en 2016), 154 tonnes ont été valorisées et sur les 2 272 tonnes de déchets non dangereux collectées (2 617 en 2016), 1 753 tonnes ont été valorisées. La traçabilité des déchets, notamment via les registres réglementaires mis en place pour les déchets dangereux et non dangereux, permet de suivre leur devenir: destruction, valorisation de matière ou valorisation énergétique. Par ailleurs, 100 % des aires de repos et de services sont équipées de points de collecte sélective.

En 2017, 248 809 tonnes de matériaux de construction recyclés ont été utilisées pour la mise en œuvre des chaussées, lors d'opération de construction ou d'entretien (140 282 tonnes en 2016).

Afin de prévenir le gaspillage alimentaire, les boîtes de repas prévues pour le ravitaillement des usagers en cas d'événements les immobilisant sur le réseau (VINCI Box) qui arrivent à proximité de leur date de péremption sont distribuées à des associations d'aide aux personnes défavorisées.

Cofiroute ne gère pas d'espace de restauration à destination de ses clients ou de ses salariés.

9.2.3.2 Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau s'est élevée à 128 229 m³ d'eau de ville achetée et à 64 421 m³ d'eau forée (soit un total de 192 649 m³, contre 196 711 m³ en 2016).

Concernant la consommation de matières premières, le total des matériaux de construction pour la mise en œuvre des chaussées s'élève à 927 737 tonnes (642 364 tonnes en 2016) dont 27 % de matériaux recyclés (22 % en 2016).

La quantité de sel utilisée pour la viabilité hivernale s'élève à 9 758 tonnes, en hausse par rapport à 2016 (6 182 tonnes). Cette consommation est très dépendante de la météorologie.

La consommation d'électricité est de 36 754 288 kWh en 2017 contre 34 895 312 kWh en 2016. Les panneaux photovoltaïques implantés sur le réseau exploité par Cofiroute ont fourni 44 465 kWh en 2017.

La consommation de gasoil est de 2 102 645 litres contre 2 085 388 litres en 2016. La consommation de gaz est de 513 048 kWh (475 700 kWh en 2016).

Pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre, les directions régionales d'exploitation mettent en œuvre des actions adaptées, répondant au contexte local (ex : pose d'onduleurs centralisés, déploiement de compteurs communicants...) ou s'inscrivant dans une approche globale au niveau de l'entreprise (sensibilisation au covoiturage, incitation à l'usage de la visioconférence).

9.2.4. Changement climatique

En application de l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Loi Grenelle 2) ainsi que du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, Cofiroute a réalisé son bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en 2012, et l'a actualisé en 2015. En 2017, les émissions générées par ses propres activités sont de 10 353 tonnes de CO₂.

Par ailleurs, les émissions liées au trafic des clients sont évaluées à 3 202 758 tonnes équivalent CO₂ en 2017 ✓ (3 123 130 tonnes équivalent CO₂ en 2016 ✓).

En 2017, 43 voies de télépéage à 30 km/h étaient en service sur le réseau Cofiroute. En supprimant les arrêts/redémarrages des véhicules en voies, ces équipements ont permis d'éviter l'émission de 10 193 Teq CO₂ en 2017 ✓ (9 351 Teq CO₂ en 2016 ✓).

11 parkings de covoiturage sont en service le long du réseau Cofiroute. Leur taux de fréquentation moyen est de 75 %.

À ce stade, il n'a pas été identifié de conséquence du changement climatique sur l'activité. Les mesures précitées contribuent cependant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

9.2.5. Protection de la biodiversité

Les autoroutes traversent les territoires et peuvent fragmenter les habitats de certaines espèces.

Cofiroute s'efforce donc d'adapter la « perméabilité » de l'infrastructure. À fin 2017, 328 passages faune contribuent à rétablir la continuité écologique des milieux, dont 95 passages entretenus par Cofiroute sur le réseau Arcour.

Suite à la signature d'un plan de relance avec l'État, des études ont été lancées en 2015 en vue de l'aménagement de 29 ouvrages faune d'ici à fin 2018. Les 11 passages petite faune déjà réalisés à ce titre font l'objet d'un suivi photographique à leur achèvement.

Les dépendances vertes sont entretenues selon les principes de gestion différenciée qui visent en particulier à favoriser la biodiversité. En outre, Cofiroute s'est entourée d'experts en génie écologique pour faire évoluer ses pratiques de gestion de la végétation et préserver les sites d'intérêt écologique.

L'usage de pesticides et de désherbants est limité et s'inscrit dans l'objectif de réduction du plan Ecophyto II à horizon 2025. La formation Certiphyto délivrée aux agents concernés a permis de faire évoluer les pratiques. En 2017, la consommation de matière active a diminué de 95 % par rapport à 2008 pour atteindre 547 kg de produits commercialisés. Dans ce contexte, le partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour le programme « Abeille sentinelle de l'environnement » dont la vocation est de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires se poursuit. À fin 2017, 24 ruches sont présentes sur le réseau Cofiroute.

Dans le cadre de ses activités de construction ou d'exploitation, Cofiroute noue des partenariats avec des organismes de protection de l'environnement pour réaliser des analyses préalables de sites, mettre en place des mesures de gestion écologique, ou réaliser des opérations de sensibilisation du public. En 2017, on compte 15 partenariats formalisés par des conventions.

Des actions de sensibilisation à l'environnement à destination du grand public ont été menées sur des aires du réseau Cofiroute notamment lors des « Étapes estivales » ou les Apidays du programme Abeille sentinelle de l'environnement. Animées par les salariés et en partenariat avec des associations locales, elles ont porté particulièrement sur la protection de la biodiversité.

9.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

9.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi, Cofiroute a poursuivi son engagement dans l'économie sociale et solidaire en confiant différentes prestations à des entreprises et associations d'insertion ou des entreprises du secteur adapté (entretien d'espaces verts, numérisation de factures, restauration...).

En 2017, le montant des travaux ou prestations confiés par Cofiroute a s'élevé à 101 975 euros pour le secteur protégé et adapté (111 820 euros en 2016) et à 68 865 euros pour le secteur de l'insertion (70 626 euros en 2016).

Par ailleurs, Cofiroute, en tant que maître d'ouvrage, incite les entreprises réalisant les travaux à créer des emplois d'insertion. En particulier, les opérations de la minéralisation du terre-plein central, d'aménagement de la troisième voie de l'autoroute A10 Chambray-Veigné et de la bifurcation A10-A85 ont permis la réalisation de 35 354 heures de travail par 39 bénéficiaires pendant la durée des chantiers.

Cofiroute continue à instaurer une démarche de co-construction sur ses chantiers avec les populations riveraines, les associations, les collectivités locales, les acteurs économiques et les usagers de l'autoroute. Des partenariats pluriannuels ont également été noués avec des écoles pour sensibiliser à la biodiversité les enfants scolarisés lors d'ateliers pédagogiques et de visites d'ouvrages dédiés au rétablissement des continuités écologiques pour la faune en construction (écopont du Bas-Bry sur l'A10 et écoducs sur l'A11).

9.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En ce qui concerne l'environnement, Cofiroute a noué des partenariats avec des associations environnementales pour d'une part, contribuer à l'amélioration des connaissances (réalisation d'études et financement de recherche) avec notamment, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), France Nature Environnement Centre Val de Loire, la chaire Paris Tech et The Shift Project.

En matière de sécurité routière, Cofiroute membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable s'associe régulièrement aux actions entreprises par celle-ci : apport logistique pour les besoins de recherches scientifiques, participation des salariés pour l'animation des actions de sensibilisation des clients. En particulier, lors des grands départs ou lors d'événements spécifiques (Grands prix moto ou 24 heures camions), les animations de la Fondation destinées à prévenir le risque de somnolence au volant ont pu être mises en œuvre sur les aires du réseau Cofiroute ou à proximité.

Par ailleurs, Cofiroute est membre de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité et effectue une dotation à La Fabrique de la Cité.

En 2017, 7 salariés de Cofiroute ont parrainé des projets de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité et dans le cadre du partenariat entre VINCI et le Paris Football Club, 3 salariés ont parrainé des élèves de la Paris FC Academy.

En matière de relations avec les parties prenantes, Cofiroute s'est engagée dans une démarche d'adhésion et de valorisation des projets en s'appuyant sur son savoir-faire en matière de relations constructives et durables avec les riverains et les acteurs du territoire. Ainsi les projets d'élargissements de l'autoroute A10 à Orléans et de Poitiers à Veigné ont fait l'objet d'une démarche d'actions de co-construction se traduisant par de nombreux ateliers participatifs du public afin d'intégrer, dans la mesure du possible, les attentes de chacun et les opportunités que ces projets apportent au territoire. Plus de 400 heures d'échanges ont été organisées avec le public à l'occasion de rencontres, de portes ouvertes sur les centres d'exploitation de Saran et de Châtelleraut. Cofiroute a également participé aux journées du patrimoine en permettant à plus de 350 personnes de découvrir le chantier de doublement du viaduc du Cher sur l'autoroute A85. Une information de proximité a été adressée aux riverains et usagers des autoroutes A10 et A85 pour leur permettre de s'informer sur les projets de construction des viaducs et des liaisons A85, du terre-plein central et des élargissements de l'A10. Ces actions se sont traduites par l'envoi de plus de 30 000 emails, 5 000 courriers et des dizaines d'actualités sur les sites web dédiés aux projets. La presse locale a largement repris les temps forts des projets d'infrastructures menés par VINCI Autoroutes sur le réseau Cofiroute contribuant ainsi à renforcer le dialogue constructif avec les populations.

9.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Cofiroute s'attache à associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et sous-traitants à ses engagements sur l'environnement, la sécurité et la diversité et l'égalité des chances. Dans ce cadre, elle intègre systématiquement à ses contrats des exigences spécifiques. De plus, depuis juin 2012, une charte d'engagements et de performance globale des fournisseurs de VINCI est annexée à l'ensemble des contrats.

En particulier, Cofiroute poursuit la mise en œuvre de la démarche « maîtrise d'ouvrage zéro accident » de VINCI Autoroutes. À l'instar de ce qui est réalisé en matière de prévention du personnel, l'objectif de cette démarche est de lutter contre les accidents de travail et les situations à risque en associant l'ensemble des intervenants sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage. Un plan d'actions est en vigueur pour la période 2017-2018.

Dans ce cadre, en 2017, 901 inspections sécurité ont été réalisées sur les chantiers (778 en 2016). La formation des salariés pouvant intervenir sur les chantiers de Cofiroute s'est poursuivie dans le cadre de la démarche APTEVA « Autorisation pour travailler ensemble chez VINCI Autoroutes ».

Sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage, on dénombre 30 accidents du travail dont 14 avec arrêt et 16 sans arrêt pour l'année 2017 (11 en 2016). Parallèlement, cette démarche de prévention s'est traduite par la remontée de 875 situations dangereuses et presque d'accidents (560 en 2016).

9.3.4. Loyauté des pratiques

En 2017, dans la continuité du manifeste « Ensemble » de 2013 affirmant les principes éthiques applicables par toutes ses filiales et partout dans le monde, VINCI a publié le « Guide VINCI des droits humains » qui réunit l'ensemble des lignes directrices VINCI en la matière et qui a la même dimension universelle que le Manifeste au sein du Groupe.

Cofiroute déploie également les mesures préventives anti-corruption prescrites par la loi dite SAPIN II du 9 décembre 2016, conformément à la démarche initiée par VINCI.

Par ailleurs, la Charte « Engagements de Performance globale » annexée à l'ensemble des contrats et dont l'énumération des principes fait l'objet d'une clause spécifique dans ces contrats, indique les engagements de Cofiroute et ceux du prestataire en matière de respect des principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies, de respect des Droits de l'Homme, des normes de travail et de l'éthique en matière de concurrence et de lutte anti-corruption.

Les informations sélectionnées par la société et identifiées par le symbole ✓ ont fait l'objet de travaux de vérification plus approfondis, avec une vérification à un niveau d'assurance raisonnable par l'organisme tiers indépendant KPMG SA.

9.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Aucune autre action que celles citées précédemment n'ont été engagées par Cofiroute, au cours de l'année 2017.

9.4. Modernisation des gares et développement du télépéage

9.4.1. Télépéage sans arrêt (TSA)

Le nombre de transactions télépéage a progressé de plus de 5,8 % en 2017, portant le taux de transactions télépéage de 46,9 % en 2016 à 48,6 % en 2017. En dehors des périodes de transhumances estivales, le télépéage est devenu le premier moyen de paiement sur le réseau, dépassant ainsi les 50 % de transactions au premier et dernier trimestre.

Les quatre dernières voies TSA programmées à La Gravelle ont été mises en service à l'issue de l'Inspection Travaux et Sécurité de l'État du 12 juillet 2017. L'ensemble des barrières pleine voie du réseau est ainsi maintenant équipé de TSA dans les 2 sens de circulation, portant leur nombre à 45.

9.4.2. Programme de modernisation des gares

Le programme de modernisation des gares conduit ces dernières années a permis de traiter, en 2017, 100 % des transactions en voie automatique, mettant un terme à la perception manuelle en cabine. Cette montée en puissance des voies automatiques s'est entre autres accompagnée cette année de la mise en place d'une téléassistance unique pour toute la concession, donnant à chaque télé-assistant la capacité de répondre aux appels en provenance de l'ensemble des équipements du réseau.

Ces mesures ont permis une nette amélioration du service client en 2017 avec une diminution significative des demandes d'assistances via les interphones de voies, des temps de réponse à ces sollicitations, des temps d'attente au péage et une baisse tout aussi significative des réclamations.

Ce programme de modernisation va être complété par la mise en place de la lecture automatique des plaques d'immatriculation au péage pour permettre de poursuivre l'expérience opérationnelle et le développement de nouveaux services. De plus, pour se préparer au péage de demain, une expérimentation de voies en Flux Libre (dans le flot de la circulation, sans barrière) pour les abonnés, est en cours d'étude avec l'État sur la gare de Tours Nord.

10. Financement

Pour couvrir ses besoins de financement et profiter d'un environnement de marché favorable, Cofiroute a émis en octobre 2017 un emprunt obligataire pour un montant nominal de 750 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1 344,6 millions d'euros dont 844,6 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros d'encours disponible d'une ligne de crédit syndiqué à moyen terme.

L'endettement financier net s'établit à 3 772,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 et il est indexé à taux fixe à hauteur de 67 % et à taux variable à hauteur de 33 %.

11. Recherche et développement

Avec la volonté d'expérimenter de nouvelles solutions pour offrir à ses clients un haut niveau de service sur les aires de repos, la société a mis en place sur un site expérimental de l'A10 (aire de Boutroux) un projet innovant reposant sur l'automatisation de la remontée d'informations grâce à différents capteurs permettant :

- d'informer l'exploitant sur l'usage des sanitaires;
- d'optimiser le déclenchement des opérations de service hivernal grâce à la présence de capteurs de température de chaussée;
- le recueil de la satisfaction client;
- le suivi du taux de remplissage des containers de déchets afin de les vider dès que nécessaire;
- la détection d'ouverture et de fermeture du portail d'accès de service.

Ces dispositifs de transmission de données implantés ont permis d'améliorer la réactivité des opérations de maintenance menées par les équipes d'exploitation.

12. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

12.1. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), société de droit allemand détenue à 10 % par Cofiroute, à 45 % par Daimler Financial Services (DFS) et à 45 % par Deutsche Telecom (DT) TC est titulaire jusqu'en août 2018 d'un contrat avec le Bund pour l'exploitation d'un service de perception satellitaire du péage pour les poids lourds de 7,5 tonnes et plus sur les 12 900 kilomètres du réseau autoroutier, et sur 2 350 kilomètres du réseau de routes nationales en Allemagne.

Le contrat MAB 40K qui a pour objet la construction et l'installation du système pour l'extension des modalités d'application de la taxe poids lourds aux 40 000 km de réseau fédéral prévoit une mise en service au 1^{er} juillet 2018. Le projet se déroule conformément au planning.

L'appel d'offres pour l'exploitation de Toll Collect post-août 2018, qui a été lancé et prévoit un contrat d'exploitation de 12 ans, prévoit une remise des offres finales des quatre groupements retenus au 28 février 2018.

Au 31 octobre 2017, le nombre de camions équipés d'un « On Board Unit » (OBU) a atteint le nombre de 1 084 000 (contre 1 027 000 fin 2016).

Le péage collecté en Allemagne en 2017 est de 4,63 milliards d'euros (supérieur aux 4,38 milliards d'euros de 2015).

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour le dernier exercice (du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017) sont les suivants :

- chiffre d'affaires 567 millions d'euros ;
- EBIT 127 millions d'euros.

Dans le cadre de l'arbitrage initié par le Bund, les dernières réunions pour les SGV I et II n'ont pas permis de faire avancer le dossier. Les tentatives de Daimler / Deutsche Telecom pour finaliser les procédures d'arbitrage avant la fin du contrat ont été des échecs jusqu'à maintenant.

En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet.

13. Comptes individuels IFRS

13.1. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'État.

Le chiffre d'affaires d'exploitation s'établit, pour l'année 2017, à 1 400,4 millions d'euros (contre 1 363,5 millions en 2016), soit une progression de +2,7 %.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 121 millions d'euros, contre 94,1 millions d'euros en 2016, en augmentation de +28,5 %. Ce montant correspond à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégagant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires total (exploitation/construction) s'établit à 1 521,4 millions d'euros par rapport à 1 457,7 millions d'euros en 2016.

13.2. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 1 048,2 millions d'euros en 2017 contre 1 012,7 millions d'euros en 2016, soit une progression de +35,6 millions d'euros (+3,5 %), résultant de la croissance du chiffre d'affaires accompagnée de la poursuite de la maîtrise des charges d'exploitation. L'EBITDA représente 74,9 % du chiffre d'affaires contre 74,3 % en 2016.

13.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel progresse de +2,2 % à 802,5 millions d'euros, contre 785,6 millions d'euros en 2016.

13.4. Résultat financier

Le résultat financier s'améliore globalement de 16,2 millions d'euros, à -92,6 millions d'euros en 2017 contre -108,8 millions d'euros en 2016. Cette variation résulte essentiellement de l'amélioration du coût de l'endettement financier net de 11,0 millions d'euros.

13.5. Résultat net

Le poste d'impôts sur les bénéfices augmente de 52,9 millions d'euros par rapport à 2016 pour s'établir à - 252,9 millions d'euros (- 200 millions d'euros à fin 2016). Cette hausse s'explique notamment par :

- une contribution exceptionnelle de 15 % d'impôt sur les sociétés ayant un chiffre d'affaires compris entre 1 et 3 milliards d'euros, déduction faite du remboursement de la contribution de 3 % sur les dividendes et des intérêts moratoires associés (impact net de - 25,3 millions d'euros); et
- une variation non courante de la fiscalité différée moindre par rapport à 2016.

Le résultat net s'établit à 457,1 millions d'euros, en baisse de 19,7 millions d'euros par rapport à 2016 (476,8 millions d'euros).

13.6. Bilan

L'endettement financier net s'élève à 3 772,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 4 115,2 millions d'euros à fin 2016.

14. Rapport sur la gestion du Groupe

En application des dispositions de l'article L.233-16 I du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations constituant le rapport sur la gestion du Groupe.

(en millions d'euros)	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 400,4	1 363,5	1 306,4	1 283,6	1 241,4
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	121,0	94,1	80,9	100,3	109,4
Chiffre d'affaires total	1 521,4	1 457,7	1 387,3	1 383,9	1 350,8
Résultat net part du Groupe	457,1	476,8	375,9	337,0	302,4
Endettement financier net	(3 773)	(4 115)	(1 856)	(2 374)	(2 857)

15. Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été arrêtés selon les principes et méthodes identiques à ceux de 2016.

15.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 36,9 millions d'euros, soit + 2,7 %, et s'établit à 1 400,4 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation progresse de 9 millions d'euros, soit + 1,1 %, et s'établit à 794,7 millions d'euros.

Le résultat net à 448,8 millions d'euros est en légère baisse par rapport à 2016 (- 0,8 millions d'euros), conséquence de la mise en place d'une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés.

15.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

(en euros)

Nature des Indications	2013	2014	2015	2016	2017
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
• Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
• Chiffre d'affaires	1 233 871 062	1 271 951 368	1 306 366 245	1 363 549 599	1 400 415 619
• Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	783 715 694	838 273 912	875 091 942	918 844 493	976 759 596
• Impôt sur les bénéfices à 33,33 %	173 580 830	186 603 823	202 117 413	234 579 314	240 955 096
• Contributions supplémentaires sur l'impôt société	24 276 095	26 099 356	28 271 259	7 715 938	44 069 603
• Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	308 830 452	347 019 977	384 197 177	449 538 878	448 772 769
• Montant des Bénéfices distribués	133 525 176			291 726 1301	446 355 590
• Dettes à long terme	3 248 486 100	3 178 892 481	2 618 534 505	3 862 563 137	3 878 926 740
• Coût de revient de la concession	8 780 536 031	8 914 306 897	9 013 567 871	9 026 995 021	9 158 765 875
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
• Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissement et provisions	140,90	153,32	158,00	165,68	168,78
• Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	76,09	85,50	94,66	110,76	110,58
• Dividende versé à chaque action	32,90	0,00	0,00	718,80	109,98
4. PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 638	1 560	1 482	1 455	1 408
• Montant de la masse salariale	65 375 427	60 448 192	57 694 572	55 685 936	53 422 239
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	37 905 113	35 366 232	34 447 855	33 735 150	34 596 891

15.3. Proposition d'affectation du résultat 2017

Il est proposé d'affecter le résultat de la façon suivante :

Bénéfice net disponible	448 772 769
Report à nouveau antérieur	8 618 704
Bénéfice distribuable	457 391 473
Dotations à la réserve légale	-
Distribution d'acompte sur dividendes du 31/08/2017	81 292 075
Proposition de distribution du solde de dividendes	365 063 514

La distribution des dividendes ainsi présentée correspond à un dividende de 109,98 euros par action pour chacune des 4 058 516 actions soit :

- selon la décision du Conseil d'administration en date du 25 juillet 2017, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 20,03 euros par action représentant 81 292 075 euros mis en paiement le 31 août 2017 ;
- il est proposé de mettre en paiement le solde de 89,95 euros par action représentant 365 063 514 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Au titre de 2016

- Distribution d'un acompte représentant 1 314 147 481 euros, mis en paiement le 7 septembre 2016.
- Distribution d'un acompte représentant 1 492 032 237 euros, mis en paiement le 15 décembre 2016.
- Distribution du solde représentant 111 081 583 euros, mis en paiement le 7 avril 2017.

Au titre de 2015

- Pas de distribution de dividendes.

Au titre de 2014

- Pas de distribution de dividendes.

Les commissaires aux comptes donneront dans leur rapport général les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

16. Informations sur les délais de paiement

Conformément à l'arrêté du 6 avril 2016 en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

	Article D.441 I - 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I - 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	248	-	-	-	-	90	42	675	283	178	1337	2473
Montant total des factures concernées TTC	995 382 €	300 787 €	46 997 €	13 395 €	0 €	361 179 €	17 627 451 €	12 528 59 €	198 905 €	62 946 €	14 362 29 €	29 509 39 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	1,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses												
Nombre des factures exclues	96	11	25	14	378	428	-	-	39	116	11 172	11 327
Montant total des factures exclues	206 872 €	102 462 €	223 730 €	256 649 €	341 287 €	924 127 €	-	-	18 69 €	4 370 €	25 390 23 €	25 452 63 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés contractuel ou légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : suivant loi LME 60 jours date d'émission de facture						Délais légaux : 30 jours date de facture					

17. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2017

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2018 en application de l'arrêté interministériel du 18 décembre 2017.

Les tarifs de péage du réseau interurbain ont été augmentés au 1^{er} février 2018 en application de l'arrêté interministériel du 29 janvier 2018. La hausse des tarifs est de +1,33% en classe 1, 2, 4 et 5 et de +2,46% en classe 3.

18. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Les contrats de concession avec des durées restantes de 16,5 ans pour le réseau interurbain, 69 ans pour l'A86 et les contrats de plan conclus avec l'État donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à en assurer la performance financière.

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette, liée à l'acceptabilité du péage, et le trafic qui est corrélé à l'activité économique pour le trafic des poids lourds et, dans une moindre mesure, à l'évolution de la consommation et des prix du carburant à la pompe pour celui des véhicules légers.

Le niveau d'endettement financier net de 3 773 millions d'euros est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé qui s'élèvent en valeur nette à 4 768 millions d'euros, et de la récurrence de cash-flow élevé. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments financiers; cette politique et les règles de prudence appliquées sont décrites dans l'annexe aux comptes annuels IFRS, dans les notes sur les informations relatives à l'endettement financier net et à la gestion des risques financiers.

19. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'est à approuver au cours de l'exercice 2017.

20. Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale de la société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la société.

21. État de la participation des salariés au capital de la société

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

22. Observations du Comité d'entreprise

En application de l'article L.2323-8 du Code du travail, il est communiqué au Comité d'entreprise l'ensemble des documents transmis à l'assemblée générale des actionnaires.

23. Rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapports des commissaires aux comptes

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le président du Conseil d'administration, est joint au rapport de gestion ainsi que le rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.

Le rapport général des commissaires aux comptes relate l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration

Annexe du rapport de gestion du Conseil d'administration

Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal de Cofiroute	26
RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	27
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
Annexe 1	34

Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal de Cofiroute

1. Procédures

Les procédures appliquées par Cofiroute pour son reporting sont composées des procédures établies par le groupe VINCI et de procédures propres à la société. Parmi ces dernières figurent notamment les procédures de Cofiroute relatives au reporting social, environnemental et sociétal annuel.

Le reporting des données extra-financières de Cofiroute porte sur l'exercice fiscal du 1^{er} janvier au 31 décembre. La période de reporting des données sociales est l'année civile. La période de reporting des données environnementales est du 1^{er} octobre au 30 septembre avec un reporting à une fréquence mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon les indicateurs (seules les données concernant les provisions sur les risques environnementaux portent sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N). Cette pratique est en ligne avec les procédures de reporting du groupe VINCI.

2. Périmètre

Le périmètre du reporting environnemental, social et sociétal du présent rapport de gestion couvre l'ensemble des activités de Cofiroute.

3. Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de variations de périmètres d'activités d'une année sur l'autre ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Ainsi, il convient de préciser les points suivants :

- émissions de CO₂ des clients de l'autoroute : l'indicateur des émissions de CO₂ des clients de l'autoroute est calculé à l'aide d'un outil développé par l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes – ASFA (version 2010 avec mise à jour en 2014 pour les poids lourds et en 2017 pour les véhicules légers). Cet outil utilise le modèle ARTEMIS d'évaluation des émissions de polluants et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payants ou gratuits) sur le réseau durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130 km/h paramétré par défaut dans l'outil, le trafic est supposé fluide à 100 %. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des pentes ni de celui des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km. Le réseau est supposé être entièrement interurbain ;
- émissions de CO₂ évitées grâce au télépéage à 30 km/h : les gains de carburant par passage en voie de télépéage ont été validés par un bureau d'études indépendant et partagés avec l'ASFA en 2012 :
 - pour les véhicules légers : 0,03 l de carburant économisé par passage,
 - pour les poids lourds : 0,3 l de carburant économisé par passage.

Le calcul des gains CO₂ repose sur l'hypothèse que l'ensemble des véhicules utilisent du gazole comme carburant. Les émissions liées à la combustion et les émissions amont du carburant sont comptabilisées.

4. Contrôle interne et externe

Les modalités de contrôle interne sont définies dans les procédures évoquées au paragraphe 1.

En application des évolutions du Code de commerce intervenues en 2013 en matière de contrôle externe, Cofiroute demande un avis sur l'exhaustivité et la sincérité à un niveau d'assurance modérée sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans son rapport de gestion, à l'organisme tiers indépendant qu'il a désigné ainsi qu'un avis d'assurance raisonnable sur les informations relatives aux taux de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt des salariés ainsi qu'aux émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au télépéage sans arrêt et aux émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes

désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Cofiroute S.A.
Siège social : 12-14, rue Louis Blériot
92500 Rueil Malmaison
Capital social : 158 282 124 euros

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Cofiroute S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE) ;
- d'exprimer, à la demande de la société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe V dans le chapitre 6 du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels (rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

⁽¹⁾ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre de la société.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités⁽²⁾ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 14 % et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques⁽³⁾ du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe V, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les Informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 100 % des effectifs et des informations environnementales identifiées par le signe V.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe V.

Conclusion

À notre avis, les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe V ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 2 février 2018

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée

Xavier Fournet
Associé

Sustainability Services

(1) Assurance raisonnable :

Indicateurs sociaux : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés ; Taux de gravité des accidents du travail des salariés.

Indicateurs environnementaux : Emissions de gaz à effet de serre évitées grâce au télépéage sans arrêt ; Emissions de gaz à effet de serre liées au trafic des clients.

Assurance modérée :

Indicateurs sociaux : Effectifs fin de période et répartition par sexe, par tranche d'âge et par zone géographique ; Total recrutements (CDI et CDD) ; Total départs de salariés, dont nombre de licenciements ; Nombre d'heures de formation ; Nombre de salariés formés ; Nombre de maladies professionnelles ; Nombre total de jours d'absence ; Nombre de travailleurs en situation de handicap.

Indicateurs environnementaux : Kilomètres d'autoroutes certifiés ISO 14001 ; Consommation d'électricité ; Consommation d'énergie fossile ; Emissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) ; Consommation d'eau achetée et forée ; Déchets dangereux collectés ; Déchets non dangereux collectés ; Consommation de produits phytosanitaires.

Informations qualitatives : Le bilan des accords collectifs et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés ; Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; Les politiques de lutte contre la discrimination ; L'organisation du temps de travail ; Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ; Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement ; Les actions de partenariat ou de mécénat ; Les actions engagées pour prévenir la corruption ; Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales.

(2) Informations sociales : Siège social de COFIROUTE.

Informations environnementales : Centres de Ponthévrard, Orléans, Saint-Romain et Laval.

(3) Voir la liste des indicateurs environnementaux mentionnés en note de bas de page n°3 du présent rapport.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration

1. Composition du Conseil et parité

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de Cofiroute est composé de:

- Pierre Coppey;
- la société Cofiroute Holding;
- la société VINCI Autoroutes;
- la société VINCI Concessions;
- la société VINCI Autoroutes Services;
- Pierre Trotot;
- Natacha Valla;
- Marianne Laigneau;
- Sylvain Lefol.

Le Conseil d'administration comprend neuf administrateurs dont trois femmes et répond ainsi à l'exigence de représentation équilibrée prescrite par l'article L.225-18-1 du Code de commerce (les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour apprécier la proportion conformément au code de commerce).

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des Conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la société.

Les commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Conseil d'administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

Les administrateurs sont nommés pour 4 ans.

3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la Direction Générale

- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Directeur Général des pouvoirs attachés à ses fonctions.
- Il est rappelé que conformément à l'article L.225-35 du Code de Commerce, et l'article R.225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 décembre 2017 a autorisé son Directeur Général, pour une durée d'un an à compter du 13 décembre 2017, à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros.
- Il est rappelé que, conformément à l'article L.228-40 al.2 et 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé son Directeur Général, pour une durée d'un an à compter du 13 décembre 2017, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite d'1,5 milliard d'euros. Le Directeur Général doit rendre compte au Conseil des dites émissions.
- Il est rappelé que le Conseil a renouvelé l'autorisation spéciale donnée au Directeur Général de prendre tous engagements, consentir toutes garanties, donner tous cautions, avals ou garanties sans limitation de montant, directement ou indirectement, au profit de l'État Allemand dans le cadre du projet Toll Collect. Cette autorisation a été donnée initialement le 24 juin 2002 pour une durée d'un an, puis renouvelée d'année en année.
- Lors du Conseil d'administration du 12 décembre 2017, les autorisations susvisées ont été accordées pour une durée d'un an au bénéfice de Marc Bouron, Directeur Général.

4. Fonctionnement de la société

4.1. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 89,65 %.

Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration à l'aide de questionnaires adressés aux administrateurs. Ces derniers sont très satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil a consacré le 3 février 2017 un point à l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

5. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

« TITRE V / ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 21

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Article 22

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédés par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les assemblées générales sont présidées : soit par le président ou l'un des vice-présidents du Conseil d'administration, soit par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Article 23

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

Article 24

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le président du Conseil d'administration soit par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général. Ils peuvent également être certifiés par le Secrétaire de l'assemblée.

Au cours de la liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.»

6. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2017, il n'y a pas eu de convention intervenue, entre d'une part, un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et d'autre part, une filiale de la société.

7. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2017 est jointe en annexe 1.

8. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la société, ainsi que par les sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L.233-16 du code de commerce et par la société qui contrôle votre société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

- M. Pierre Coppey, président du Conseil d'administration

Rémunérations attribuées durant l'exercice

Rémunération fixe	587 929 €
Rémunération variable	430 000 €
Jetons de présence	-
Avantage en nature	2 687 €
LTI 2014	769 318 €

Plans d'attribution d'actions de performance existants

Nombre d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2017
N° et date du plan	AP 2017 20/04/2017
Nombre d'actions gratuites	16 500
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	1 009 800 €
Date d'acquisition définitive	20/04/2020
Date de disponibilité	20/04/2020
Condition de performance	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Pierre Coppey n'a pas bénéficié d'attribution de stocks options en 2017.

Options de souscription d'actions levées durant l'exercice

	Exercice 2017
N° et date du plan	Plan 2012 12/04/2012
Nature des options	Levée d'options simple
Nombre d'options levées durant l'exercice	10 117
Prix d'exercice	39,04

- M. Marc Bouron, Directeur Général

Rémunérations attribuées durant l'exercice

Rémunération fixe	150 000 €
Rémunération variable	80 000 €
Jetons de présence	-
Avantage en nature	3 023 €
LTI 2014	166 686 €

Plans d'attribution d'actions de performance existants

Nombre d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2017
N° et date du plan	AP 2017 20/04/2017
Nombre d'actions gratuites	5 000
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	306 000€
Date d'acquisition définitive	20/04/2020
Date de disponibilité	20/04/2020
Condition de performance	oui

Stocks options attribués durant l'exercice

M. Marc Bouron n'a pas bénéficié d'attribution de stocks options en 2017.

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

M. Marc Bouron n'a pas levé d'option en 2017.

Pour l'exercice 2017, la société Cofiroute a versé un montant global annuel de jetons de présence de 15750 euros, réparti entre les membres conformément aux règles de répartition adoptées par le Conseil d'administration.

9. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2017 est ainsi réparti :

- VINCI Autoroutes 65,33 %
- Cofiroute Holding 34,65 %
- Autres 0,00015 %

À la connaissance des membres du Conseil d'administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

10. Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Aucune délégation n'a été accordée.

Le président

M. Pierre COPPEY

Annexe 1

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

État des mandats de M. Pierre COPPEY sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI	Directeur Général adjoint		20/06/2016	
VINCI	Membre du Comité d'Orientation et de Coordination			
VINCI	Membre du Comité Exécutif		01/07/2009	
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Président du Conseil d'administration		01/07/2009	
COFIROUTE	Administrateur		18/12/2007	
COFIROUTE	Président		30/04/2009	
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	Administrateur		07/05/2014	
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	Président Directeur Général		22/11/2016	
ARCOUR	Administrateur		26/11/2004	
ARCOUR	Président		03/12/2009	
RADIO VINCI AUTOROUTES	Président		02/05/2011	
VINCI AUTOROUTES	Président		10/02/2010	
VINCI STADIUM	Président		18/04/2014	
VINCI AUTOROUTES SERVICES	Président		17/11/2010	
NICE ECO STADIUM	Membre Titulaire du Comité de Surveillance		30/09/2016	
LA FABRIQUE DE LA CITE	Administrateur		16/11/2010	
LA FABRIQUE DE LA CITE	Membre du Comité d'Orientation		21/01/2016	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	Président		07/04/2011	
STADE BORDEAUX ATLANTIQUE	Membre Titulaire du Comité de Surveillance		30/09/2016	
LNRD	Président		09/10/2017	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 3	Président		08/12/2016	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	Président		08/12/2016	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 5	Président		30/06/2017	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 6	Président		28/07/2017	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 7	Président		23/08/2017	

Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
LONDON STADIUM 185	Director		17/01/2017	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	25/07/2014	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	14/03/2011	

Pierre COPPEY est également président de l'Association AURORE.

État des mandats de M. Marc BOURON sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017**Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
COFIROUTE	Directeur Général		11/12/2014	
ARCOUR	Administrateur		25/02/2011	
ARCOUR	Directeur Général		03/12/2009	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	Vice-Président		13/06/2014	
ARCOS	Président		27/11/2015	
VINCI AUTOROUTES ALSACE	Président		01/12/2015	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
COFIROUTE	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	13/06/2014	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	JARDIN DE LA VOIE ROMAINE	10/03/2010	

Marc BOURON est également président de l'Association Les Jardins de la Voie Romaine.

État des mandats de M. Xavier HUILLARD sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017**Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur		09/01/2006	
VINCI	Membre du Comité d'Orientation et de Coordination		12/11/2007	
VINCI	Président Directeur Général		06/05/2010	
VINCI	Président du Comité Exécutif		09/01/2006	
VINCI CONCESSIONS	Président		20/06/2016	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ	Président		26/06/2006	

Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI Deutschland GmbH	Vorsitzender des Aufsichtsrats		16/06/2003	
Kansai Airports	Director		21/04/2016	

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
INSTITUT DE L'ENTREPRISE	Président		18/01/2011	25/01/2017
AUORE	Vice-Président		01/01/2004	
AIR LIQUIDE	Administrateur		03/05/2017	
AIR LIQUIDE	Membre du Comité de Rémunération		03/05/2017	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur	VINCI ÉNERGIES SA	23/08/2006	
VINCI	Administrateur	LA FABRIQUE DE LA CITE	16/11/2010	
VINCI	Gérant Associé	SIGNAU	24/08/2006	
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'EST DE LYON	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	23/03/2006	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	COFIROUTE	28/07/2011	

Mandats de représentant permanent exercés hors du Groupe en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur	AÉROPORTS DE PARIS	15/07/2014	

État des mandats de M. Sébastien MORANT sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI	Membre du Comité d'Orientation et de Coordination		12/11/2007	
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Directeur Général		25/07/2014	
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	Administrateur		25/07/2014	
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	Président du Conseil d'administration		25/07/2014	
VINCI AUTOROUTES	Directeur Général		24/07/2014	
VINCI AUTOROUTES Rhône-Alpes	Président		07/03/2016	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 2	Président		07/03/2016	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur	SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE	15/09/2014	
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	12/12/2012	
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	25/07/2014	
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'EST DE LYON	Membre du Conseil de surveillance	SOCIÉTÉ PRADO SUD	15/09/2014	
VINCI AUTOROUTES SERVICES	Administrateur	COFIROUTE	20/03/2015	

État des mandats de M. Patrick PRIAM sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AXXES	Administrateur		27/10/2016	
NICE ECO STADIUM	Membre Titulaire du Comité de Surveillance		30/09/2016	

Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI USA. Holdings Inc	Director		06/04/2005	
LONDON STADIUM 185	Director		17/01/2017	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	CONSORTIUM STADE DE FRANCE	02/11/2016	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	ARCOUR	02/09/2014	

État des mandats de M. Henri STOUFF sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		10/12/2007	
COFIROUTE	Administrateur		24/02/2010	03/02/2017
ARCOUR	Administrateur		29/04/2011	03/02/2017
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	Administrateur		27/08/2009	

État des mandats de M. Bernard HUVELIN sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017**Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI FINANCE INTERNATIONAL	Administrateur		31/12/2012	
VINCI FINANCE INTERNATIONAL	Président		28/01/2013	

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
SOFIGOT (SAS)	Administrateur		15/03/2002	

Mandats exercés hors du Groupe à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
COFIDO	Administrateur		01/01/1950	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
SEMANA	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	09/09/2014	
COFIROUTE HOLDING	Administrateur	COFIROUTE	25/02/2008	

État des mandats de M. Patrick FAURE sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017**Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
COFIROUTE	Administrateur		12/05/2003	03/02/2017

Patrick FAURE est également administrateur de la société Luxembourgeoise Winslim.

État des mandats de M. Pierre TROTOT sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017**Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		22/09/2015	
COFIROUTE	Administrateur		10/09/2015	

État des mandats de Mme Natacha VALLA sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017**Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		23/03/2016	
COFIROUTE	Administrateur		22/01/2016	

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
LVMH	Administrateur			
ACCOR HOTELS	Administrateur			
TIKEHAU	Membre du Conseil de surveillance			

État des mandats de Mme Marianne LAIGNEAU sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017**Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		23/03/2016	
COFIROUTE	Administrateur		24/03/2016	

Mandats exercés hors du Groupe en France et à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
Électricité de Strasbourg (SA)	Président du CA		18/04/2015	31/12/2018
Électricité de Strasbourg (SA)	Administrateur		28/08/2014	31/12/2018
EDF International (SAS)	Président et Administrateur		18/07/2017	31/12/2023
EDF Énergies Nouvelles (SA)	Représentant permanent dans la société EDEV		30/09/2017	31/12/2018
Fondation d'entreprise EDF	Administrateur		09/07/2012	27/07/2017
Banque de France	Administrateur		10/02/2015	24/12/2017
Enedis (SA)	Membre du Conseil de surveillance		06/05/2010	31/12/2023
EDF Luminus	Administrateur		18/07/2017	31/12/2019
EDF Trading Ltd (Royaume-Uni)	Administrateur		31/01/2005	
EDF Energy Holdings Ltd (Royaume-Uni)	Administrateur		01/04/2010	27/07/2017
NNB Holdings Company (HPC) Limited	Administrateur		30/09/2016	31/10/2017

État des mandats de Mme Marie BASTART sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017**Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin	Commentaires
LA FABRIQUE DE LA CITE	Membre du Comité Consultatif		08/02/2011		
VINCI COLOMBIE	Président		24/04/2017		

Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin	Commentaires
VINCI FINANCE INTERNATIONAL	Administrateur		12/02/2009		

Mandats de représentant permanent exercés au sein du groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin	Commentaires
VINCI	Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES	03/02/2017		
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	COFIROUTE	14/11/2016		

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2017

COMPTES INDIVIDUELS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2017	40
Compte de résultat IFRS	40
État du résultat global IFRS	40
Bilan IFRS - Actif	41
Bilan IFRS - Passif	41
Tableau des flux de trésorerie IFRS	42
Variation des capitaux propres IFRS	43
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS IFRS	44
A. Principes généraux et recours aux estimations	45
B. Faits marquants de la période	48
C. Principales composantes du compte de résultat	48
D. Contrats de concession	53
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	55
F. Capitaux propres	58
G. Financement et gestion des risques financiers	59
H. Avantages du personnel et paiements en actions	69
I. Autres notes	72
J. Événements postérieurs à la clôture	73
K. Litiges	73
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS IFRS	74

COMPTES INDIVIDUELS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Compte de résultat IFRS

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	3.1	1 521,4	1 457,7
dont :			
Chiffre d'affaires d'exploitation		1 400,4	1 363,6
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession		121,0	94,1
Produits des activités annexes		1,9	2,4
Charges opérationnelles	3.2	(718,7)	(692,5)
Résultat opérationnel sur activité		804,5	767,6
Paiements en actions (IFRS 2)	20	(2,0)	(1,8)
Autres éléments opérationnels courants		0,0	19,8
Résultat opérationnel courant		802,5	785,6
Éléments opérationnels non courants		0,0	0,0
Résultat opérationnel	3.2	802,5	785,6
Coût de l'endettement financier brut		(90,0)	(102,2)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,0	1,2
Coût de l'endettement financier net	4	(90,0)	(101,0)
Autres produits et charges financiers	4	(2,6)	(7,8)
Impôts sur les bénéfices	5	(252,9)	(200,0)
dont effets fiscaux non courants ^(*)		(9,2)	31,1
Résultat net		457,1	476,8
Résultat net par action (en euros) - y compris effets fiscaux non courants ^(*)	6	112,62	117,48
Résultat net par action (en euros) - hors effets fiscaux non courants ^(*)		114,89	109,80

^(*) En 2017, l'impact net des impôts non courants sur le résultat net Cofiroute reste contenu (- 9,2 millions d'euros) et résulte des mesures fiscales suivantes adoptées en France par la loi de finances 2017 rectificative et celle de 2018 : la contribution exceptionnelle de 15 % d'impôt sur les sociétés ayant un chiffre d'affaires compris entre 1 et 3 milliards d'euros (- 36,1 millions d'euros), le remboursement de la contribution de 3 % sur les dividendes (+ 10,8 millions d'euros), l'abaissement progressif du taux de l'impôt sur les bénéfices en France de 33,33 % à 25 % en 2022 conduisant à une réévaluation des impôts différés (+ 16 millions d'euros). L'impact de cette dernière mesure est sans effet sur le cash-flow de l'année, contrairement aux deux premières (- 25,3 millions d'euros).

État du résultat global IFRS

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net	457,1	476,8
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net ⁽¹⁾	(0,3)	(0,3)
Impôt ⁽²⁾	0,1	0,1
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(0,2)	(0,2)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	1,4	(1,6)
Impôt	(0,5)	0,6
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	0,9	(1,1)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	0,7	(1,3)
Résultat global	457,8	475,5

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

⁽²⁾ Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan IFRS - Actif

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7	4 768,2	4 757,3
Autres immobilisations incorporelles	8	2,7	4,2
Immobilisations corporelles du domaine concédé	8	228,5	342,3
Immobilisations corporelles	8	7,1	8,4
Instruments dérivés actifs non courants	15 - 17	54,2	76,6
Total actifs non courants		5 060,7	5 188,8
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	10	2,0	2,1
Clients et autres débiteurs	10	110,2	107,5
Autres actifs courants d'exploitation	10	38,6	41,0
Autres actifs courants hors exploitation		1,5	0,0
Instruments dérivés actifs courants	15 - 17	51,4	77,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	15	4,0	4,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15	840,6	5,6
Total actifs courants		1 048,4	238,0
Total actifs		6 109,1	5 426,8

Bilan IFRS - Passif

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves		166,9	(116,4)
Résultat net de la période		457,1	476,8
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		(2,0)	(2,7)
Total capitaux propres	13	780,2	516,0
Passifs non courants			
Provisions non courantes	11	0,0	0,2
Provisions pour avantages du personnel	19	18,8	21,7
Emprunts obligataires	15	3 131,8	3 030,3
Autres emprunts et dettes financières	15	708,4	839,9
Instruments dérivés passifs non courants		49,5	39,2
Autres passifs non courants		2,5	1,8
Impôts différés nets passifs	5.3	146,0	166,6
Total passifs non courants		4 057,0	4 099,8
Passifs courants			
Provisions courantes	10.4	241,0	238,2
Fournisseurs	10.1	32,9	28,5
Dettes sur immobilisations		47,1	34,8
Autres passifs courants d'exploitation	10.1	111,5	108,4
Passifs d'impôt exigible		6,0	31,3
Instruments dérivés passifs courants	15 - 17	26,8	50,9
Dettes financières courantes	15	806,5	318,9
Total passifs courants		1 271,9	811,1
Total passifs et capitaux propres		6 109,1	5 426,8

Tableau des flux de trésorerie IFRS

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Résultat net de la période		457,1	476,8
Dotations aux amortissements	34	248,9	246,7
Dotations (reprises) aux provisions (nettes)		1,1	(11,7)
Paielements en actions et autres retraitements	20	(1,0)	(0,4)
Résultat sur cessions		(0,6)	0,3
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	4	90,0	101,0
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	5	252,9	200,0
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1 048,3	1 012,7
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	10	7,1	(16,4)
Impôts payés		(298,6)	(224,9)
Intérêts financiers nets payés	4	(83,3)	(103,8)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	673,4	667,5
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(2,2)	(1,7)
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(0,2)	0,0
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(2,4)	(1,7)
Cash-flow opérationnel		671,1	665,8
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	7 - 8	(129,3)	(121,1)
Cash-flow libre (après investissements)		541,7	544,7
Autres		0,0	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(131,7)	(122,7)
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	14	(192,4)	(2 806,2)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	15	740,3	1 296,3
Remboursements d'emprunts long terme	15	(54,2)	(553,2)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	15 - 16	0,0	0,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	493,7	(2 063,0)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	1 035,5	(1 518,2)
Trésorerie nette à l'ouverture		(194,9)	1 323,3
Trésorerie nette à la clôture		840,6	(194,9)
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		0,0	(0,1)
(Émission) remboursement d'emprunts		(686,1)	(743,1)
Autres variations		(7,0)	2,5
Variation de l'endettement financier net	15	342,3	(2 258,9)
Endettement financier net en début de période		(4 115,2)	(1 856,3)
Endettement financier net en fin de période		(3 772,8)	(4 115,2)

Variation des capitaux propres IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres				
	Capital social	Réserves	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total
Capitaux propres 01/01/2016	158,3	2 314,9	(1,4)	375,9	2 847,6
Résultat net de la période				476,8	476,8
Autres éléments du résultat global			(1,3)		(1,3)
Résultat global de la période	0,0	0,0	(1,3)	476,8	475,5
Affectation du résultat et dividendes distribués		(2 430,3)		(375,9)	(2 806,2)
Paievements en actions		(1,0)			(1,0)
Capitaux propres 31/12/2016	158,3	(116,4)	(2,7)	476,8	516,0
Résultat net de la période				457,1	457,1
Autres éléments du résultat global			0,7		0,7
Résultat global de la période	0,0	0,0	0,7	457,1	457,8
Affectation du résultat et dividendes distribués		284,4		(476,8)	(192,4)
Paievements en actions		(1,1)			(1,1)
Capitaux propres 31/12/2017	158,3	166,9	(2,0)	457,1	780,2

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS IFRS

A.	Principes généraux et recours aux estimations	45
1.	Base de préparation des comptes	45
2.	Recours aux estimations	46
B.	Faits marquants de la période	48
C.	Principales composantes du compte de résultat	48
3.	Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	48
4.	Charges et produits financiers	50
5.	Impôts sur les bénéfiques	51
6.	Résultat par action	53
D.	Contrats de concession	53
7.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	54
E.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	55
8.	Immobilisations corporelles et autres incorporelles	55
9.	Autres actifs financiers non courants	56
10.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	56
11.	Provisions non courantes	58
12.	Autres obligations contractuelles et engagements donnés et reçus	58
F.	Capitaux propres	58
13.	Informations relatives aux capitaux propres	58
14.	Dividendes	59
G.	Financement et gestion des risques financiers	59
15.	Données relatives à l'endettement financier net	59
16.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	62
17.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	63
18.	Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable	67
H.	Avantages du personnel et paiements en actions	69
19.	Provisions pour avantages du personnel	69
20.	Paiements en actions	71
I.	Autres notes	72
21.	Transactions avec les parties liées	72
22.	Honoraires des commissaires aux comptes	73
J.	Événements postérieurs à la clôture	73
K.	Litiges	73

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes individuels IFRS de Cofiroute au 31 décembre 2017 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2017 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Les comptes individuels IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 février 2018 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 23 mars 2018.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2017. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017 :

- amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées ».

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau des comptes individuels de Cofiroute hormis l'évolution de la présentation d'informations relatives aux passifs issus des activités de financement introduite par l'amendement à IAS 7. Un tableau de réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des principaux passifs financiers du Groupe distinguant les variations résultant des flux de trésorerie des variations sans contrepartie de trésorerie est présenté en note G.15. « Données relatives à l'endettement financier net ».

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2017

Cofiroute n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associés et coentreprises » ;
- amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes, notamment IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers ».

Cofiroute a finalisé les principaux travaux destinés à identifier les impacts potentiels de la nouvelle norme. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du Groupe pour la comptabilisation de son chiffre d'affaires n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions d'IFRS 15. Cofiroute n'a pas identifié d'impact sur la méthode de reconnaissance des produits issus des contrats de concession basée sur le modèle actuel IFRIC 12. Les dispositions contractuelles des contrats de concession n'ont pas conduit à identifier une obligation de performance distincte relative aux travaux de maintenance et de renouvellement des infrastructures. Ces travaux continueront de faire l'objet d'une provision dédiée, évaluée et comptabilisée conformément aux dispositions d'IAS 37.

La norme IFRS 15 entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Au regard des impacts non significatifs attendus de la première application de la norme, Cofiroute optera pour la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » sans aucun retraitement de la période comparative 2017. Par conséquent, les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 pourraient être ajustés de façon non matérielle lors de l'application de cette nouvelle norme.

Cofiroute finalisera au cours du premier semestre 2018, les travaux destinés à intégrer l'ensemble des nouvelles exigences de la norme en matière d'informations en annexes.

IFRS 9, Instruments financiers, propose de nouvelles dispositions quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

⁽¹⁾ Disponibles sur le site : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en.

La norme fera évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers de Cofiroute, IFRS 9 imposant un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture devraient être avantageuses, la norme visant à mettre en concordance la comptabilité et la politique de gestion des risques menée par Cofiroute.

Cofiroute ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Cofiroute estime à date que les relations de couvertures existantes et efficaces répondent aux dispositions d'IFRS 9. Les premières analyses de l'historique des pertes sur créances ne font pas ressortir d'impact matériel. Les refinancements ayant eu lieu avant le 31 décembre 2017 ayant tous été traités en extinction de dette, Cofiroute ne s'attend par conséquent à aucun impact relatif à l'application rétrospective des modalités d'IFRS 9 sur ce point.

IFRS 16, Contrats de location, modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement) les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors-bilan où seule la durée d'engagement ferme était prise en compte. Les engagements mentionnés en note E.12. Autres Obligations contractuelles à caractère opérationnel pourraient ainsi ne pas être totalement représentatifs des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16. L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers de Cofiroute est toujours en cours, les travaux sont complexes compte tenu de la volumétrie de contrats à revoir et du caractère décentralisé de la gestion des contrats de location.

2. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

Évaluation de la juste valeur

Cofiroute a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes individuels IFRS annuels en note G.18. « Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable ».

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, Cofiroute utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisées ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de la participation dans Toll Collect non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

- Cofiroute participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.
- Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Cofiroute estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

Valorisation des paiements en actions

Cofiroute comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés de stock-options (offres de souscription d'actions), du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) proposé par VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.28. Paiements en actions.

B. Faits marquants de la période

Émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN

Dans le cadre de son programme EMTN Cofiroute a réalisé, en octobre 2017, une émission obligataire de 750 millions d'euros à échéance octobre 2027, assortie d'un coupon de 1,125 %.

Cette émission obligataire permet à Cofiroute de profiter de conditions de marché favorables et ainsi de continuer à optimiser le coût de sa dette (voir note G.15. « Données relatives à l'endettement financier »).

C. Principales composantes du compte de résultat

3. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

3.1. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Cofiroute comptabilise son chiffre d'affaires conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note D. « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part les recettes de péages perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ; et
- d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires – Recettes de péage	1 381,4	1 345,2
Chiffre d'affaires – Autres	19,0	18,3
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 400,4	1 363,5
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	121,0	94,1
Chiffre d'affaires total	1 521,4	1 457,7

3.2. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle de Cofiroute avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent de Cofiroute hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	1 521,4	1 457,7
dont:		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	1 400,4	1 363,5
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	121,0	94,1
Produits des activités annexes	1,9	2,4
Charges de construction	(121,0)	(94,1)
Achats consommés	(10,1)	(8,4)
Services extérieurs	(77,4)	(77,8)
Impôts et taxes	(169,7)	(168,8)
Charges de personnel	(92,2)	(92,8)
Autres produits et charges opérationnels ⁽¹⁾	0,6	(0,3)
Dotations aux amortissements	(248,8)	(246,7)
Dotations nettes aux provisions et autres	(0,3)	(3,6)
Charges opérationnelles d'exploitation	(718,7)	(692,5)
Résultat opérationnel sur activité	804,5	767,6
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	57,4 %	56,3 %
Paielements en actions	(2,0)	(1,8)
Autres éléments opérationnels courants	0,0	19,8
Résultat opérationnel courant	802,5	785,6
Résultat opérationnel	802,5	785,6
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	57,3 %	57,6 %

⁽¹⁾ Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles

⁽²⁾ % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

En 2016, les autres éléments opérationnels courants comprenaient notamment l'impact de l'évolution des clauses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés (voir note G.10.4. Analyse des provisions courantes)

3.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Salaires et traitements	(51,0)	(53,5)
Charges sociales	(24,6)	(25,7)
Charges sur régimes à cotisations définies	(5,0)	(4,8)
Intéressement et participation	(11,6)	(8,8)
Salaires et charges	(92,2)	(92,8)

L'effectif au 31 décembre 2017 se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Ingénieurs et cadres	239	228
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1 144	1 228
Total	1 383	1 456

3.4. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(107,6)	(197,1)
Immobilisations corporelles du domaine concédé	(137,4)	(45,2)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3,9)	(4,4)
Dotations aux amortissements	(248,8)	(246,7)

Les dotations aux amortissements sont de - 248,8 millions d'euros en 2017 et restent stables par rapport à 2016 (- 246,7 millions d'euros). Au cours de l'exercice 2017, un reclassement de 91,9 millions d'euros a été effectué des dotations aux immobilisations incorporelles du domaine concédé vers les dotations aux immobilisations corporelles du domaine concédé.

4. Charges et produits financiers

Principes comptables :

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, ceux liés aux coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés à la valeur des actifs immobilisés pendant la période de construction. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

(en millions d'euros)	2017	2016
Coût de l'endettement financier brut	(90,0)	(102,2)
Résultat financier des placements de trésorerie	0,0	1,2
Coût de l'endettement financier net	(90,0)	(101,0)
Coûts d'emprunts immobilisés	0,0	0,0
Coûts d'actualisation	(2,6)	(7,8)
Résultat de change	0,0	0,0
Autres charges et produits financiers	(2,6)	(7,8)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 90 millions d'euros en 2017 contre 101 millions d'euros en 2016. Cette variation résulte principalement du refinancement dans de meilleures conditions suite aux remboursements intervenus en 2016 et en 2017 et la baisse des taux d'intérêt sur la part de la dette à taux variable.

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation pour un montant de - 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 (- 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Ceux-ci portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de - 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 (- 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

(en millions d'euros)	2017		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	(115,8)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	(0,5)		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	26,3		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,0		
Coûts d'actualisation		(2,6)	
Résultat de change		0,0	
Total résultat financier	(90,0)	(2,6)	0,0

(en millions d'euros)	2016		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	(131,2)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	1,2		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	28,0		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,1		
Coûts d'actualisation		(7,8)	
Résultat de change		0,0	
Total résultat financier	(101,0)	(7,8)	0,0

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	26,0	27,7
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(31,8)	(53,7)
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	31,8	53,7
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	0,3	0,3
dont variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	26,3	28,0

5. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Cofiroute calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale française. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de Cofiroute et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt s'élève à 252,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 200 millions d'euros au 31 décembre 2016.

5.1. Analyse de la charge nette d'impôt

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôts courants	(248,5)	(241,8)
Impôts différés	5,0	10,7
Total hors fiscalité non courante	(243,6)	(231,2)
Impact des variations non courantes de la fiscalité différée	16,0	31,1
Contribution exceptionnelle de 15 % d'impôt	(36,1)	0,0
Remboursement de la contribution de 3 % sur les dividendes	10,8	0,0
Total impôts	(252,9)	(200,0)

La charge nette d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par COFIROUTE, appartenant au groupe d'intégration fiscale VINCI ;
- la contribution sociale de solidarité de 3,3 % du taux d'impôt des sociétés ;
- la contribution exceptionnelle de 15 % d'impôt sur les sociétés ayant un chiffre d'affaires compris entre 1 et 3 milliards d'euros ;
- le remboursement de la contribution de 3 % sur les dividendes ;
- l'impact des variations non courantes de la fiscalité différée (abaissement du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25,00 % en 2022 pour un montant de 16 millions d'euros (31,1 millions d'euros en 2016)).

5.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 34,31 % sur l'exercice 2017, hors effets d'impôts non courants, contre 34,15 % en 2016.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôt	709,9	676,8
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(244,4)	(233,0)
Différences permanentes et autres	0,9	1,9
Impôt effectivement constaté hors fiscalité non courante	(243,6)	(231,2)
Taux d'impôt effectif hors fiscalité non courante	34,31 %	34,15 %
Impact des variations non courantes de la fiscalité différée	16,0	31,1
Contribution exceptionnelle de 15 % d'impôt	(36,1)	0,0
Remboursement de la contribution de 3 % sur les dividendes	10,8	0,0
Taux d'impôt effectif	35,62 %	29,55 %

Les différences permanentes incluent notamment les effets associés à la non-déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions.

5.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	Variations				31/12/2016
	31/12/2017	Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraite	6,7	(0,3)	0,5	(0,9)	7,4
Différences temporelles sur provisions	0,0			(11,4)	11,4
Immobilisations de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	19,7	0,1		10,6	9,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(0,0)			(0,7)	0,7
Autres	14,9	(0,8)		(21,7)	37,3
Total	41,2	(1,0)	0,5	(24,2)	65,9
Impôts différés passifs					
Immobilisations corporelles	7,4	(1,3)		8,7	0,0
Mise à la juste valeur des instruments financiers	3,9	(0,5)	(0,1)	4,5	0,1
Provisions	2,2	0,0		(10,1)	12,2
Immobilisations de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	172,5	(24,2)		(9,9)	206,7
Amortissements dérogatoires	(0,0)			(8,7)	8,7
Autres	1,2	4,0		(7,7)	4,9
Total	187,2	(22,0)	(0,1)	(23,2)	232,6
Impôts différés net	(146,0)	21,0	0,6	(1,0)	(166,6)

Les impôts différés nets passifs représentent 146 millions d'euros (contre 166,6 millions en 2016).

5.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés, du fait de leur récupération non probable, représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (sans changement par rapport au 31 décembre 2016) et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

6. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net, rapporté au nombre d'actions de l'exercice.

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2016 et 2017. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2017, comme en 2016, est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 112,62 euros en 2017 (117,48 euros en 2016).

D. Contrats de concession

Principes comptables

Chez Cofiroute et selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » (voir note D.7.1. « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »).

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux deux contrats de concession de Cofiroute.

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

7. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

7.1. Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service (*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2016	8 004,6	97,1	8 101,7
Acquisitions de l'exercice	16,4	77,8	94,1
Autres mouvements	(14,3)	(52,8)	(67,0)
Au 31/12/2016	8 006,7	122,1	8 128,8
Acquisitions de l'exercice	15,6	104,2	119,8
Autres mouvements	43,8	(46,3)	(2,5)
Au 31/12/2017	8 066,1	180,0	8 246,1
Amortissements			
Au 01/01/2016	(3 237,8)		(3 237,8)
Amortissements de l'exercice	(197,1)		(197,1)
Autres mouvements	63,4		63,4
Au 31/12/2016	(3 371,5)		(3 371,5)
Amortissements de l'exercice	(107,6)		(107,6)
Autres mouvements	1,2		1,2
Au 31/12/2017	(3 477,9)		(3 477,9)
Valeur nette			
Au 01/01/2016	4 766,7	97,1	4 863,9
Au 31/12/2016	4 635,2	122,1	4 757,3
Au 31/12/2017	4 588,2	180,0	4 768,2

(*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé en valeur brute correspond principalement aux 119,8 millions d'euros d'acquisitions réalisées en 2017 (contre 94,1 millions d'euros en 2016). Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 104,2 millions d'euros en 2017 liées principalement à l'achèvement des opérations du 3^e contrat de plan, la poursuite des travaux de mise en configuration définitive de l'A28 et A85 et la mise en œuvre du plan de relance autoroutier signé en 2015. Au cours de l'exercice 2017, un reclassement de 91,9 millions d'euros a été effectué des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé vers les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles du domaine concédé.

7.2 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par Cofiroute sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2017	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage - France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 30 juin 2034	Actif incorporel
Duplex A86 - France (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

7.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, Cofiroute s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2017, le montant d'engagement d'investissement prévu dans le cadre des contrats de concession est de 881,8 millions d'euros, contre 984,7 millions d'euros en 2016.

E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

8. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

8.1. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre de Cofiroute. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2016	833,4	1,1	11,1	37,3	882,9
Acquisitions de l'exercice	27,4	0,0	1,0	0,8	29,1
Sorties de l'exercice	(3,6)	(0,0)	(0,2)	(0,1)	(3,9)
Autres mouvements	5,5	0,3	(21,1)	(8,6)	(24,0)
Au 31/12/2016	862,7	1,4	(9,2)	29,3	884,2
Acquisitions de l'exercice	22,4	0,0	2,2	0,0	24,6
Sorties de l'exercice	(10,8)	(0,0)	(2,5)	(0,2)	(13,5)
Autres mouvements	2,4	(0,0)	(0,0)	0,2	2,6
Au 31/12/2017	876,7	1,3	(9,5)	29,3	897,8
Amortissements					
Au 01/01/2016	(475,8)		(5,4)	(29,0)	(510,2)
Amortissements de l'exercice	(45,2)		(2,6)	(1,9)	(49,6)
Autres mouvements	0,5		20,9	4,8	26,2
Au 31/12/2016	(520,5)		12,9	(26,0)	(533,6)
Amortissements de l'exercice	(137,4)		(1,9)	(0,4)	(139,8)
Autres mouvements	9,6		1,3	0,2	11,0
Au 31/12/2017	(648,3)		12,3	(26,3)	(662,3)
Valeur nette					
Au 01/01/2016	357,6	1,1	5,7	8,3	372,7
Au 31/12/2016	342,3	1,4	3,7	3,3	350,6
Au 31/12/2017	228,5	1,3	2,8	3,0	235,5

Au cours de l'exercice 2017, un reclassement de 91,9 millions d'euros a été effectué des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé vers les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles du domaine concédé.

8.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2017. Elles comprennent les logiciels, les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 29,7 millions d'euros.

Le cumul des amortissements constatés à fin 2017 s'élève à 26,9 millions d'euros.

8.3. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2017.

9. Autres actifs financiers non courants

Les actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2017 comprennent la participation de 10 % dans Toll Collect en Allemagne dont la valeur historique de 47 millions d'euros est intégralement dépréciée.

10. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes**Principes comptables**

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié, au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). À chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

10.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016	Variations 2017 - 2016	
			Liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	2,0	2,1	(0,1)	0,0
Clients et autres débiteurs	110,2	107,5	2,8	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	38,6	41,0	(2,3)	0,0
Stocks et créances d'exploitation (I)	150,9	150,6	0,4	0,0
Fournisseurs	(32,9)	(28,5)	(4,4)	0,0
Autres passifs courants d'exploitation	(110,6)	(107,8)	(2,9)	0,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(143,6)	(136,3)	(7,3)	0,0
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	7,4	14,3	(6,9)	0,0
Provisions courantes	(241,0)	(238,2)	(0,2)	(2,6)
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	0,0	(0,6)	1,2	(0,6)
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(233,7)	(223,9)	(7,1)	(2,6)

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

10.2. Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	2,0	2,0				
Clients et autres débiteurs	110,2	110,2				
Autres actifs courants d'exploitation	38,6	32,4	0,2	0,4	2,7	3,0
Stocks et creances d'exploitation (I)	150,9	144,7	0,2	0,4	2,7	3,0
Fournisseurs	(32,9)	(32,9)				
Autres passifs courants d'exploitation	(110,6)	(99,5)	(11,2)			
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(143,6)	(132,4)	(11,2)	0,0	0,0	0,0
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	7,4	12,3	(11,0)	0,4	2,7	3,0

10.3 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients facturées	23,1	24,8
Dépréciations - créances clients	(10,0)	(8,5)
Créances clients nettes	13,1	16,3

Au 31 décembre 2017, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	< 1 an			
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans
Créances clients facturées	23,1	20,4	(0,6)	0,7	2,7
Dépréciations - créances clients	(10,0)	(7,9)	(0,0)	(0,0)	(2,0)

10.4 Analyse des provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation est comptabilisé en « Autres produits et charges financières ».

Au cours des exercices 2017 et 2016, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Autres	Clôture
01/01/2016	239,8	32,2	(25,5)	(0,6)	0,0	245,7
Remises en état	0,1			(0,1)		0,0
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	241,0	17,9	(0,1)	(5,4)	(19,9)	233,6
Autres risques	4,5	3,8	(1,3)	(2,3)		4,6
31/12/2016	245,7	21,7	(1,5)	(7,8)	(19,9)	238,2
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	233,6	33,1	(21,3)	(5,4)		240,0
Autres risques	4,6	0,6	(0,9)	(3,4)	0,2	1,0
31/12/2017	238,2	33,7	(22,2)	(8,8)	0,2	241,0

Les provisions courantes sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élevaient au 31 décembre 2017 à 241 millions d'euros (contre 238,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) et concernent essentiellement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 240 millions d'euros au 31 décembre 2017 (233,6 millions d'euros au 31 décembre 2016).

11. Provisions non courantes

Cofiroute a repris en totalité les provisions non courantes (0,2 million d'euros) sur l'exercice 2017.

12. Autres obligations contractuelles et engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par Cofiroute au titre des contrats de concession figurent en note D.7.3.

Autres obligations contractuelles

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2017 et concernent essentiellement les contrats de locations longues durées. Ces engagements s'analysent par échéance de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	1,7	1,1	0,7	0,0

F. Capitaux propres

13. Informations relatives aux capitaux propres

13.1. Capital social

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2017 et 2016. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

13.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2017, les réserves distribuables et la réserve légale de Cofiroute s'établissent respectivement à 12,8 millions d'euros et 15,8 millions d'euros (contre 2 480,5 millions d'euros et 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2016).

13.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	1,3	1,6
Variations de juste valeur de la période	0,0	0,0
Éléments de juste valeur constatés en résultat	(0,3)	(0,3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	0,9	1,3
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	0,9	1,3
Effet d'impôt associé	(0,3)	(0,4)
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	0,6	0,8
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		
Réserve à l'ouverture	(5,4)	(3,7)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	1,4	(1,6)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(4,0)	(5,4)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	(4,0)	(5,4)
Effet d'impôt associé	1,4	1,8
Réserve nette d'impôt (éléments non recyclables en résultat)	(2,6)	(3,5)
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(3,1)	(4,1)
Effet d'impôt associé	1,1	1,4
Réserve nette d'impôt	(2,0)	(2,7)

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note 17.1.3. « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

14. Dividendes

Le solde du dividende de l'exercice 2016 a été versé en avril 2017 et s'élève à 111,1 millions d'euros.

Un acompte sur dividendes au titre de l'exercice a été versé en août 2017 et s'élève à 81,3 millions d'euros.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2017 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

G. Financement et gestion des risques financiers

15. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, Cofiroute ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2017, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 3 772,8 millions d'euros en baisse de 342,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Non Courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total	Non Courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total
Emprunts obligataires	(3 131,8)	(1)	(670,5)	(3)	(3 802,3)	(3 030,3)	(1)	(58,4)	(3)	(3 088,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(708,4)	(2)	(136,0)	(3)	(844,4)	(839,9)	(2)	(60,0)	(3)	(899,9)
Dettes financières long terme	(3 840,2)		(806,5)		(4 646,7)	(3 870,2)		(118,4)		(3 988,6)
Autres dettes financières courantes			0,0	(3)	0,0			(200,5)	(3)	(200,5)
Découverts bancaires										
I – Dettes financières brutes	(3 840,2)		(806,5)	(3)	(4 646,7)	(3 870,2)		(318,9)		(4 189,1)
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	<i>(4,7)</i>		<i>(0,9)</i>		<i>(5,6)</i>	<i>(37,4)</i>		<i>0,0</i>		<i>(37,4)</i>
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,0	(4)	4,0			4,0	(4)	4,0
Équivalent de trésorerie			835,6	(5)	835,6					
Disponibilités			4,9	(5)	4,9			5,6	(5)	5,6
II – Actifs financiers	0,0		844,6		844,6	0,0		9,6		9,6
Instruments dérivés passifs	(49,5)	(7)	(26,8)	(8)	(76,3)	(39,2)	(7)	(50,9)	(8)	(90,1)
Instruments dérivés actifs	54,2	(6)	51,4	(9)	105,6	76,6	(6)	77,8	(9)	154,5
III – Instruments dérivés	4,7		24,6		29,3	37,4		26,9		64,3
Endettement financier net (I + II + III)	(3 835,5)		62,6		(3 772,8)	(3 832,8)		(81,8)		(4 115,2)

^(*) Part courante incluant les Intérêts courus non échus et la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité en, instruments dérivés actifs/passifs non courants pour la part à plus d'un an, et instruments dérivés actifs/passifs courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs/passifs courants telles que soient leurs maturités.

La variation de l'endettement financier net se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Variations « non cash »			Autres Variations	Réf.	Clôture
				Variations de périmètre	Effets de change	Variations de Justes Valeurs			
Emprunts obligataires	(3 030,3)	(739,9)	3			28,0	610,4	4	(3 131,8)
Autres emprunts et dettes financières	(839,9)		3				131,6	4	(708,4)
Dettes financières courantes	(318,9)	142,4				3,8	(633,9)		(806,5)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>	<i>(53,8)</i>	<i>53,8</i>	<i>3</i>				<i>(739,1)</i>	<i>4</i>	<i>(739,1)</i>
<i>dont dette CT</i>	<i>(200,5)</i>	<i>200,5</i>	<i>1</i>					<i>1</i>	<i>-</i>
<i>dont ICNE</i>	<i>(64,6)</i>	<i>(111,9)</i>	<i>4</i>				<i>109,0</i>	<i>4</i>	<i>(67,5)</i>
<i>dont découvert bancaire</i>	<i>-</i>							<i>4</i>	<i>-</i>
Actifs de gestion de tréso	4,0		2					4	4,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5,6	835,0	1					1	840,6
Instruments dérivés nets	64,3	29,2				(35,7)	(28,5)		29,3
<i>JV</i>	<i>43,4</i>	<i>-</i>	<i>3</i>			<i>(35,7)</i>		<i>4</i>	<i>7,7</i>
<i>dont ICNE</i>	<i>20,9</i>	<i>29,2</i>	<i>4</i>				<i>(28,5)</i>	<i>4</i>	<i>21,6</i>
Endettement financier net	(4 115,2)	266,6	5	-	-	(3,9)	79,7	5	(3 772,8)

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT :

(en millions d'euros)	Réf.	Exercice 2017
Variation de la trésorerie nette	(1)	1 035,5
Variations des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	0,0
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	(686,1)
Autres variations	(4)	(7,0)
Variation de l'endettement financier net	(5)	342,4

15.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2017, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 4 646,7 millions d'euros en hausse de 658,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

La hausse des dettes financières à long terme s'explique principalement par :

- un nouveau financement pour un montant de 750 millions d'euros provenant d'une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes) à échéance octobre 2027, assortie d'un coupon de 1,125 % ;
- des remboursements pour 52,2 millions d'euros.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2017 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	31 décembre 2017			12/31/2016	
				Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts Obligataires								
Émission obligataire 2003	EUR	5,250%	avril-18	600,0	622,3	21,2	600,0	625,7
Émission obligataire 2006	EUR	5,000%	mai-21	750,0	823,0	22,8	750,0	840,8
Émission TAP 2006	EUR	5,000%	mai-21	350,0	353,8	10,6	350,0	352,1
Émission obligataire 2016	EUR	0,750%	septembre-28	650,0	607,0	1,5	650,0	614,4
Émission obligataire 2016	EUR	0,375%	février-25	650,0	644,9	2,2	650,0	644,5
Émission obligataire 2017	EUR	1,125%	octobre-27	750,0	741,9	1,8		
PEE mai 2012	EUR	4,750%	mai-17	0,0	0,0	0,0	1,1	1,2
PEE mai 2013	EUR	4,250%	mai-18	8,8	9,1	0,2	8,8	9,3
PEE mai 2021	EUR	3,250%	mai-21	0,2	0,2	0,0	0,6	0,7
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-27	50,0	50,0	0,0	55,0	55,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,455%	décembre-13 à décembre-27	33,3	33,3	0,0	36,7	36,7
BEI mars 2003	EUR	5,080%	mars-18	75,0	78,8	2,9	75,0	82,6
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,0	0,0	200,0	200,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115%	décembre-12 à décembre-25	121,0	121,4	0,4	133,6	134,1
BEI décembre 2006	EUR	4,370%	décembre-13 à décembre-29	35,3	35,4	0,1	38,2	38,3
BEI juin 2007	EUR	4,380%	juin-14 à juin-29	157,5	161,0	3,5	170,6	174,4
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324%	novembre-13 à novembre-28	171,9	165,2	0,0	187,5	179,8
Ligne de Crédit	EUR	EUR +0,35%	mai-21		-0,8	0,06		-1,0
Dettes financières long terme				4 603,0	4 646,7	67,5	3 907,2	3 988,6

15.2. Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes de Cofiroute, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2017, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	(3 802,3)	(3 759,0)	0,0	(608,8)	0,0	0,0	(1 100,2)	(2 050,0)
Flux d'intérêts		(408,0)	(1,0)	(86,9)	(13,3)	(70,8)	(157,3)	(78,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	(844,4)	(844,0)	(80,0)	(16,5)	(31,7)	(253,7)	(164,4)	(297,7)
Flux d'intérêts		(82,3)	(3,8)	(6,9)	(6,5)	(12,2)	(28,9)	(23,9)
Sous total: dettes financières a long terme	(4 646,7)	(5 093,3)	(84,8)	(719,1)	(51,6)	(336,7)	(1 450,8)	(2 450,4)
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0	0,0					
I – Dettes financières	(4 646,7)	(5 093,3)	(84,8)	(719,1)	(51,6)	(336,7)	(1 450,8)	(2 450,4)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4,0	4,0	4,0					
Équivalent de trésorerie	835,6	835,6	835,6					
Disponibilités	4,9	4,9	4,9					
II – Actifs financiers	844,6	844,6	844,6					
Instruments dérivés passifs	(76,3)	99,8	1,4	(26,4)	10,7	12,4	37,1	64,6
Instruments dérivés actifs	105,6	53,3	1,1	53,9	(8,7)	12,0	22,3	(27,4)
III – Instruments financiers dérivés	29,3	153,0	2,5	27,5	2,0	24,4	59,4	37,2
Endettement financier net (I + II + III)	(3 772,8)	(4 095,7)	762,2	(691,5)	(49,5)	(312,3)	(1 391,4)	(2 413,1)
Dettes Fournisseurs	(80,0)	(80,0)	(80,0)					

Au 31 décembre 2017, la maturité moyenne de la dette financière à long terme de Cofiroute est de 5,7 ans (contre 5,9 ans au 31 décembre 2016).

15.3. Covenants financiers

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédits bancaires de 500 millions d'euros sont déterminées en fonction d'un ratio de levier financier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

15.4. Notations de crédit

Au 31 décembre 2017, Cofiroute dispose d'une notation financière Standard & Poor's à long terme de A- avec une perspective stable.

16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles**Principes comptables**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués de comptes rémunérés, d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2017, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1 344,6 millions d'euros dont 844,6 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros constitués d'une ligne de crédit bancaire à moyen terme confirmée et non utilisée.

16.1. Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Équivalents de trésorerie	835,6	0,0
Solde des comptes courants de trésorerie	835,6	0,0
Dépôts à terme	0,0	0,0
Disponibilités	4,9	5,6
Dettes financières courantes	0,0	(200,5)
Trésorerie nette	840,6	(194,9)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4,0	4,0
Comptes à terme	4,0	4,0
Trésorerie nette gérée	844,6	(190,9)

Les supports d'investissements utilisés par Cofiroute sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant et sous forme de dépôts à terme dans le cadre d'une convention de trésorerie. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale. La trésorerie empruntée auprès de VINCI Autoroutes en compte courant le cas échéant est présentée en dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2017, l'encours global géré représentait 844,6 millions d'euros.

16.2. Lignes de crédit bancaire

Cofiroute dispose d'une ligne de crédit revolver de 500 millions d'euros à échéance mai 2021.

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par Cofiroute sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, Cofiroute a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt ; l'endettement net IFRS de Cofiroute étant libellé à 100 % en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le Comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie. Par ailleurs, Cofiroute utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
		Juste valeur (*)	Juste valeur (*)
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	17.1.2	24,6	55,6
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	17.1.3	0,0	0,0
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	17.1.4	4,0	7,9
Autres dérivés		0,8	0,8
Dérivés de taux		29,3	64,3

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 21,6 millions d'euros au 31/12/2017 et à 20,9 millions d'euros au 31/12/2016.

17.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, Cofiroute utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

17.1.1. Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2017 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2017	4 125,9	90 %	3,01 %				455,2	10 %	0,01 %	4 646,7	2,72 %
Total au 31/12/2016	3 416,2	88 %	3,41 %				479,2	12 %	0,01 %	3 988,6	2,99 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2017	2 508,6	55 %	3,26 %				2 072,5	45 %	0,49 %	4 646,7	2,01 %
Total au 31/12/2016	2 046,6	53 %	3,76 %	0,0	0,0	0,0	1 848,8	47 %	0,53 %	3 988,6	2,23 %

(*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur.

Sensibilité au risque de taux

Cofiroute est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2017 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2017			
	Résultat		Capitaux Propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
	+ 25 bp	- 25 bp	+ 25 bp	- 25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	(5,2)	5,2		
Actifs à taux variable après couverture comptable	2,1	(2,1)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	0,0	0,0		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,0	0,0
Total	(3,1)	3,1	0,0	0,0

17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2017					Notionnel	Juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	75,0	0,0	500,0	1 050,0		1 625,0	24,6
Options de taux (Cap, Floor, Collar)							0,0
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	75,0	0,0	500,0	1 050,0		1 625,0	24,6

(en millions d'euros)	31/12/2016					Notionnel	Juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		75,0	500,0	800,0		1 375,0	55,6
Options de taux (Cap, Floor, Collar)							0,0
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	0,0	75,0	500,0	800,0		1 375,0	55,6

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition de Cofiroute aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2017.

Cofiroute met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de juste valeur des caps est reconnue en totalité en résultat.

À la date de clôture, Cofiroute ne détient aucun instrument qualifié de couverture de flux de trésorerie.

Les montants inscrits en capitaux propres correspondent à des produits dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués. Ces montants impacteront le résultat de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	0,9	0,3	0,3	0,4	0,0
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	0,9	0,3	0,3	0,4	0,0

17.1.4. Produits dérivés non qualifiés de couverture

À la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2017					Notionnel	Juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans			
Swap de taux intérêt	1 200,0			1 000,0		2 200,0	4,0
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						0,0	0,0
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	1 200,0	0,0	0,0	1 000,0		2 200,0	4,0

(en millions d'euros)	31/12/2016					Notionnel	Juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans			
Swap de taux intérêt		1 200,0				1 200,0	7,9
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						0,0	0,0
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	0,0	1 200,0	0,0	0,0		1 200,0	7,9

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2017 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

17.2. Risque de change

Cofiroute est exposé à un risque de change non significatif.

17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Cofiroute est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Cofiroute a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Cofiroute a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de clients représentant plus de 0,5 % du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires supérieur à 7 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Cofiroute considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note « Analyse des créances clients ».

Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par Cofiroute intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2017, un ajustement de 0,8 million d'euros est comptabilisé au titre du risque de contrepartie.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2017 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers de Cofiroute (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Cofiroute bénéficie en revanche d'accords de compensation pour ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière IFRS.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan ^(*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan ^(*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	102,2	(27,1)	75,1	153,5	(46,7)	106,8
Instruments dérivés passifs	(72,9)	27,1	(45,8)	(89,2)	46,7	(42,5)
Instruments dérivés nets	29,3	0,0	29,3	64,3	0,0	64,3

^(*) Montants bruts tels que présentés au bilan.

Les instruments financiers dérivés de Cofiroute, négociés de gré à gré, ne sont assortis d'aucun mécanisme de collatéralisation.

18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

	31/12/2017										
	Catégories comptables							JV			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,0			0,0			0,0	0,0
I – Actifs financiers non courants				0,0			0,0			0,0	0,0
II – Instruments dérivés actifs	30,3	71,8					102,2		102,2		102,2
III – Créances exploitation					110,2		110,2		110,2		110,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,0				4,0		4,0		4,0
Équivalent de trésorerie			835,6				835,6		835,6		835,6
Disponibilités			4,9				4,9	4,9			4,9
IV – Actifs financiers courants			844,6				844,6	4,9	839,6	0,0	844,6
Total actif	30,3	71,8	844,6	0,0	110,2	0,0	1 056,9	4,9	1 052,0	0,0	1 056,9
Emprunts obligataires						(3 802,3)	(3 802,3)	(3 956,0)	(9,2)		(3 965,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(844,4)	(844,4)		(850,9)		(850,9)
V – Dettes financières non courantes						(4 646,7)	(4 646,7)	(3 956,0)	(860,1)		(4 816,2)
VI – Instruments dérivés passifs	(25,6)	(47,3)					(72,9)		(72,9)		(72,9)
VII – Dettes fournisseurs						(80,0)	(80,0)		(80,0)		(80,0)
Autres dettes financières courantes							0,0	0,0			0,0
VI – Passifs financiers courants							0,0	0,0			0,0
Total passif	(25,6)	(47,3)	0,0	0,0	0,0	(4 726,7)	(4 799,6)	(3 956,0)	(1 013,0)	0,0	(4 969,0)
Valeur comptable des catégories	4,7	24,6	844,6	0,0	110,2	(4 726,7)	(3 742,6)	(3 951,1)	39,0	0,0	(3 912,1)

	31/12/2016										
	Catégories comptables						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables(*)	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,0			0,0			0,0	0,0
I – Actifs financiers non courants				0,0			0,0			0,0	0,0
II – Instruments dérivés actifs	59,6	93,8					153,5		153,5		153,5
III – Créances exploitation					107,5		107,5		107,5		107,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,0				4,0		4,0		4,0
Équivalent de trésorerie			0,0				0,0		0,0		0,0
Disponibilités			5,6				5,6	5,6			5,6
IV – Actifs financiers courants			9,6				9,6	5,6	4,0	0,0	9,6
Total actif	59,6	93,8	9,6	0,0	107,5	0,0	270,6	5,6	265,0	0,0	270,6
Emprunts obligataires						(3 088,7)	(3 088,7)	(3 267,8)	(10,8)		(3 278,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(899,9)	(899,9)		(903,9)		(903,9)
V – Dettes financières non courantes						(3 988,6)	(3 988,6)	(3 267,8)	(914,8)		(4 182,6)
VI – Instruments dérivés passifs	(50,9)	(38,2)					(89,2)		(89,2)		(89,2)
VII – Dettes fournisseurs						(63,3)	(63,3)		(63,3)		(63,3)
Autres dettes financières courantes			(200,5)				(200,5)		(200,5)		(200,5)
VI – Passifs financiers courants			(200,5)				(200,5)		(200,5)		(200,5)
Total passif	(50,9)	(38,2)	(200,5)	0,0	0,0	(4 051,9)	(4 341,6)	(3 267,8)	(1 267,8)	0,0	(4 535,6)
Valeur comptable des catégories	8,7	55,6	(190,9)	0,0	107,5	(4 051,9)	(4 071,0)	(3 262,2)	(1 002,8)	0,0	(4 265,0)

En 2017, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

H. Avantages du personnel et paiements en actions

19. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2017, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour engagements de retraite	18,8	19,7
Provisions pour autres avantages au personnel	0,0	2,0
Provisions pour avantages du personnel	18,8	21,7

19.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en « Autres passifs courants hors exploitation ».

Au 31 décembre 2017, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 19,3 millions d'euros (dont 18,8 millions d'euros à plus d'un an) contre 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 (dont 19,7 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan IFRS. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2017	2016
Taux d'actualisation	1,75 %	1,20 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00 %	1,00 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	24,1	25,2
Juste Valeur des actifs de couverture	(4,7)	(5,4)
Déficit (ou surplus)	19,3	19,9
Provision reconnue au passif du bilan	19,3	19,9

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	25,2	23,0
dont engagements couverts par des actifs de couverture	5,4	6,2
Coût des services rendus au cours de la période	1,0	0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,3	0,5
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	(1,3)	1,7
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,0
dont impact des changements d'hypothèses financières	(1,6)	2,0
dont gains et pertes d'expérience	0,3	(0,3)
Prestations versées aux bénéficiaires	(1,2)	(0,8)
Cessions d'entreprises et autres	0,1	(0,1)
À la clôture de la période	24,1	25,2
dont engagements couverts par des actifs de couverture	4,7	5,4

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	5,4	6,2
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	0,1	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,8)	(1,0)
À la clôture de la période	4,7	5,4

^(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La société estime à 0,7 million d'euros les versements prévus en 2018 pour les engagements de retraite composés uniquement de prestations versées aux salariés retraités.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	19,9	16,9
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,3	1,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(1,4)	1,6
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,4)	0,2
À la clôture de la période	19,3	19,9

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2017	2016
Coût des services rendus au cours de la période	(1,0)	(0,9)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,3)	(0,5)
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,1
Impact des liquidations de régime et autres	(0,1)	0,1
Total	(1,3)	(1,2)

La société participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2017 (4,7 millions d'euros au 31 décembre 2016). Il comprend notamment les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2017	31/12/2016
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	7 %	6 %
Obligations	84 %	86 %
Immobilier	9 %	8 %
Total répartition des actifs de couverture	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	4,7	5,4
Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)	20 %	21 %

19.2. Autres avantages au personnel

Au cours des exercices 2017 et 2016, les provisions pour autres avantages au personnel figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2016	3,0	0,0	(1,0)	(0,3)	0,8	2,5
Autres avantages du personnel	3,2		(0,3)	(0,4)		2,5
Reclassement part à moins d'un an	(0,7)				0,3	(0,4)
31/12/2016	2,5	0,0	(0,3)	(0,4)	0,3	2,0
Autres avantages du personnel	2,5		(0,1)	(2,0)		0,3
Reclassement part à moins d'un an	(0,4)				0,1	(0,3)
31/12/2017	2,0	0,0	(0,1)	(2,0)	0,1	0,0

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent notamment les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Au 31 décembre 2017, le montant des provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés s'élève à 0,3 million d'euros (en totalité à moins d'un an).

20. Paiements en actions

Principes comptables

Les salariés de Cofiroute bénéficient de plans d'options de souscription d'actions, de plans d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, Cofiroute a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel courant.

Plans d'options de souscription d'actions

Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte-Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2017 ni en 2016.

Aucune charge relative à des options de souscription d'actions n'a été comptabilisée en 2017.

Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2017 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'incitation à long terme du 15 avril 2014 (1 661 collaborateurs dont 30 collaborateurs Cofiroute) l'intégralité des actions de performance attribuées à l'origine, soit 946 474 actions, après satisfaction des conditions de performance.

Plan d'épargne Groupe VINCI

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscriptions conformément aux autorisations de l'assemblée générale. En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an jusqu'au 31 décembre 2017. À compter du 1^{er} janvier 2018, le montant maximum de l'abondement dont pourront profiter les salariés en souscrivant aux plans d'épargne Groupe France est porté à 3 500 euros. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2016 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2017 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2 millions d'euros dont 0,6 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe, (1,8 million d'euros en 2016, dont 0,6 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe).

I. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux de Cofiroute sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par Cofiroute aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif de Cofiroute. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2017 et 2016 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2017	2016
Rémunérations	1,3	1,1
Charges sociales patronales	0,6	0,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
Paiements en actions ^(*)	1,1	0,6
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,3	0,2

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note H.20. « Paiements en actions ».

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note H.19.1. « Provisions pour engagements de retraite ».

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2017 et 2016 entre Cofiroute et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI (en millions d'euros)	2017	2016
Charges de construction	(35,9)	(29,4)
Créances clients	5,9	5,4
Distribution de dividendes	192,4	2 806,2
Fournisseurs d'exploitation	13,5	18,0
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	6,7	0,0
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	2,1	0,5
Charges et produits financiers	(0,5)	1,2
Autres charges externes	(26,2)	(26,8)

22. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 176 milliers d'euros pour l'exercice 2017 (contre 215 milliers d'euros en 2016).

Il se décompose en 107 milliers d'euros pour KPMG (dont 69 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 38 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2017) et 69 milliers d'euros pour Deloitte & Associés (exclusivement relatifs au commissariat aux comptes).

J. Événements postérieurs à la clôture

Tarifs

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1er janvier 2018 en application de l'arrêté interministériel du 18 décembre 2017.

Les tarifs de péage du réseau interurbain ont été augmentés au 1er février 2018 en application de l'arrêté interministériel du 29 janvier 2018. La hausse des tarifs est de + 1,33% en classe 1, 2, 4 et 5 et de + 2,46% en classe 3.

K. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Cofiroute
Société anonyme
Siège social : 12-14 rue Louis Blériot - CS30035
92506 Rueil Malmaison Cedex
Capital social : 158 282 124 €

À Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société COFIROUTE et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes individuels IFRS de la société COFIROUTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes individuels IFRS ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

À notre avis, les comptes individuels IFRS présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 février 2018.

KPMG Audit
Département de KPMG SA.
Xavier FOURNET

Deloitte & Associés
Frédéric SOULIARD

Comptes annuels

Bilan actif	76
Bilan passif	77
Compte de résultat	78
Tableau des flux de trésorerie	79
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017	80
1. Règles et méthodes d'évaluation	80
1.1. Immobilisations	80
1.2. Stocks	81
1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation	81
1.4. Valeurs mobilières de placement	81
1.5. Emprunts	81
1.6. Instruments financiers	81
1.7. Subventions d'investissement	81
1.8. Provisions pour risques et charges	81
1.9. Paiement en actions	81
1.10. Impôts sur les sociétés	82
1.11. Consolidation	82
1.12. Faits marquants	82
2. Notes sur les comptes	82
2.1. Actif	82
2.2. Passif	84
2.3. Compte de résultat	86
2.4. Informations complémentaires	87
3. Autres informations	88
3.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction	88
3.2. Transactions avec le groupe VINCI	88
4. Événements post-clôture	88
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	89

Bilan actif

(en millions d'euros)

Actif	31/12/2017			31/12/2016
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	0,1	0,0	0,1	0,1
Immobilisations du domaine propre				
Terrains	13	0,0	13	13
Agencements - Installations	6,9	4,9	2,0	3,9
Autres immobilisations corporelles	42,6	36,0	6,6	7,3
	50,8	41,0	9,8	12,6
Immobilisations mises en concession				
Biens non renouvelables en service	7 981,9	3 428,2	4 553,7	4 684,2
Biens renouvelables en service	975,1	765,3	209,8	240,4
Biens non renouvelables en cours	180,0	0,0	180,0	122,8
Biens renouvelables en cours	21,8	0,0	21,8	14,5
	9 158,8	4 193,5	4 965,3	5 061,9
Immobilisations financières				
Participation et créances rattachées	47,0	47,0	0,0	0,0
Dépôts et cautionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
	47,0	47,0	0,0	0,0
Stocks de matières	2,0	0,0	2,0	2,1
Créances				
Clients	121,7	2,1	119,6	113,9
Personnel	0,0	0,0	0,0	0,1
État	14,5	0,0	14,5	11,3
Avances et acomptes versés sur travaux	0,0	0,0	0,0	
Autres créances	887,8	7,9	879,9	46,9
	1 024,0	10,0	1 014,0	1 72,1
Charges constatées d'avance	37,0	0,0	37,0	49,1
Primes et frais d'émission	53,6	32,6	21,1	0,0
Comptes financiers	8,9	0,0	8,9	9,6
Écarts de conversion actif	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	10 382,1	4 324,0	6 058,1	5 307,4

Bilan passif

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Passif		
Capitaux propres		
Capital Social	158,3	158,3
Réserve légale	15,8	15,8
Autres réserves	4,2	4,2
Report à nouveau	8,6	2 476,3
Résultat à affecter	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	448,8	449,5
Acompte sur dividendes	(81,3)	(2 806,2)
Subventions d'investissement	245,1	243,5
Provisions réglementées	21,5	25,3
	821,1	566,9
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour pertes et charges	247,7	245,3
Dettes financières		
Autres emprunts	4 670,4	3 961,4
Créances État et collectivités locales	0,0	0,0
	4 670,4	3 961,4
Dettes		
Fournisseurs	80,1	63,3
Clients - dépôts de garantie	17,9	18,6
Personnel	26,7	22,8
Dettes fiscales et sociales	152,0	157,6
Autres dettes	34,3	258,2
	310,9	520,5
Produits constatés d'avance	8,1	13,4
Écarts de conversion passif	0,0	0,0
Total	6 058,1	5 307,4

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires		
Recettes de péage	1 381,4	1 345,2
Recettes accessoires	19,0	18,3
Montant net du chiffre d'affaires	1 400,4	1 363,5
Reprise de provisions	30,7	56,6
Produits divers	15,5	17,5
Total I	1 446,7	1 437,7
Charges d'exploitation		
Achats de matières consommables	10,1	8,4
Services extérieurs liés à l'investissement	28,6	32,6
Grosses réparations	30,2	28,9
Services extérieurs liés à l'exploitation	35,8	36,0
Transfert produits sur sinistres	(12,3)	(12,4)
Impôts et Taxes	170,7	168,5
Charges de personnel	88,0	89,4
Participation et Intéressement	11,6	8,7
Autres charges de gestion courante	8,4	8,4
Amortissements du domaine propre	3,8	4,4
Amortissements des biens renouvelables	48,0	49,9
Amortissements de caducité	191,1	189,5
Provisions pour charges d'exploitation	38,1	39,7
Total II	652,0	652,0
1. Résultat d'exploitation (I - II)	794,7	785,7
Produits financiers		
Autres produits financiers	65,6	37,2
Total III	65,6	37,2
Charges financières		
Frais financiers	154,1	138,1
Total IV	154,1	138,1
2. Résultat financier (III - IV)	(88,5)	(100,9)
3. Résultat courant (1 + 2)	706,2	684,8
PRODUITS EXCEPTIONNELS V	22,0	9,0
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	4,5	8,1
Résultat exceptionnel (V - VI)	17,5	0,8
Impôts sur les bénéfices, impôts différés et contributions VII	274,9	236,1
Total des produits (I + III + V)	1 534,3	1 483,8
Total des charges (II + IV + VI + VII)	1 085,5	1 034,2
Bénéfice	448,8	449,5

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations liées à l'activité		
Capacité d'autofinancement,		
hors transferts de charges	692	679
Variation du Besoin en Fonds de Roulement ^(*)	(1 054)	483
A. Flux provenant de l'activité	(362)	1 162
Opérations d'investissement		
Immobilisations	(146)	(128)
Subventions d'investissement	2	1
Cessions d'immobilisations et transferts	1	18
B. Flux provenant de l'investissement	(143)	(109)
Opérations de financement		
Dividendes	(192)	(2 806)
Emprunts et avances	750	1 301
Remboursements d'emprunts et avances	(54)	(553)
C. Flux provenant du financement	503	(2 059)
Variation de trésorerie (A + B + C)	(1)	(1 006)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10	1 016
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9	10
Trésorerie à la clôture de l'exercice y c compte courant VINCI Autoroutes	845	(191)
^(*) Dont variation du compte courant VINCI Autoroutes	(1 036)	512

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017

1. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général issu du règlement ANC n°2014-3 modifié par le règlement ANC n°2016-07.

1.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

1.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures ;
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires ;
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donne lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art ;
- immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- l'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues ;
- la dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste « Provisions réglementées ».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 20 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

1.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

1.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

1.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré «CUMP». Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandants inter-sociétés.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

1.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

1.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

1.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

1.9. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe, octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse. Cette décote était de 10 % jusqu'au plan du 3^e trimestre 2012 et a été réduite à 5 % pour les plans à partir du 1^{er} trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans.

1.10. Impôts sur les sociétés

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale signée le 30 janvier 2015, la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices à l'égard de VINCI SA, société tête du groupe fiscal. La charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de la société est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes notamment aux intérêts intercalaires, provision pour cessation anticipée d'activité (CATS), participation des salariés et Organic.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), mesure mise en place à compter du 1^{er} janvier 2013, est comptabilisé en moins de la charge d'impôt. Il est calculé pour les années 2014 à 2016, sur la base de 6 % des rémunérations versées au cours de l'exercice n'excédant pas 2,5 fois le SMIC ; Ce taux est passé à 7 % en 2017.

En 2017 le CICE s'élève à 2,4 millions d'euros.

Le CICE est affecté dans sa totalité au financement des investissements associés aux efforts contribuant à la transition énergétique et au développement durable, à l'innovation et compétitivité sur l'axe numérique, les outils collaboratifs et les innovations des fonctions métiers, à la prospective territoriale, à la prospection de nouveaux marchés et à la formation des salariés.

1.11. Consolidation

Cofiroute établit des comptes individuels IFRS, consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 478 042 370 euros au 31 décembre 2017, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

1.12. Faits marquants

Dans le cadre de son programme EMTN, Cofiroute a réalisé en octobre 2017, une émission obligataire de 750 millions d'euros à échéance octobre 2027, assortie d'un coupon de 1,125 %.

Cette émission obligataire permet à Cofiroute de profiter de conditions de marché favorables et ainsi de continuer à optimiser le coût de sa dette.

2. Notes sur les comptes

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2017
		Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	-	-	-	0,1
Immobilisations du domaine propre	51,1	2,2	(2,8)	0,3	50,8
Immobilisations du domaine concédé:	9 027,0	143,4	(11,3)	(0,3)	9 158,8
• dont en service	8 889,7	22,6	(11,3)	56,0	9 021,5
• dont en cours	137,3	120,8	-	(56,3)	137,3
Immobilisations financières	47,0	-	-	-	47,0
Total	9 125,2	145,6	(14,1)	(0,00)	9 256,7

Les principales variations des immobilisations du Domaine Concédé proviennent de la fin des mises en service concernant la modernisation des gares de péages, le contrat de plan n° 3, et les derniers aménagements pour la LGV ainsi que des travaux courants de chaussées.

Les investissements en cours concernent essentiellement les futurs élargissements et les travaux des viaducs, le plan de relance notamment l'aménagement du tronçon Tours-Poitiers, ainsi que les investissements liés au renouvellement et à la remise à niveau du matériel, des logiciels informatique et de l'aménagement des gares des péages.

2.1.2. Amortissement

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2017
		Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	0,0	-	-	0,0
Immobilisations du domaine propre	38,5	3,8	1,4	40,9
Immobilisations du domaine concédé :				
• Amortissement de caducité	3 237,1	191,0	-	3 428,1
• Amortissement des biens renouvelables	728,1	48,0	10,7	765,4
Total	4 003,7	242,8	12,1	4 234,4

Les amortissements de caducité demeurent stables, les durées des contrats de concession du réseau interurbain et de l'A86 n'ont pas évolué.

La reprise significative des amortissements des biens renouvelables et du domaine propre s'explique par la cession d'une partie des investissements du siège social de Rueil dans le cadre du transfert du bail au 01/01/2017 et la mise au rebut d'un nombre important d'équipements suite au projet de modernisation des gares de péages. Les dotations restent stables.

2.1.3. Filiales

Cofiroute a cédé en 2015 l'ensemble de ses filiales.

2.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 1 024,0 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	121,7	119,3	2,4	-
État	14,5	14,5	-	-
Personnel	-	-	-	-
Avances et acomptes sur travaux	-	-	-	-
Autres créances	887,8	887,8	-	-
Total	1 024,0	1 021,6	2,4	0,0

Le montant de 121,7 millions d'euros au poste « Clients » correspond essentiellement à la facturation Péage à établir ou restant à encaisser.

2.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2017
		Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	-	-	-	-
Titres de participation ^(*)	47,0	-	-	47,0
Clients	2,1	0,0	0,1	2,1
Créances sinistres	6,4	4,3	2,8	7,9
Total	55,5	4,4	2,9	57,0

(*) Provision pour dépréciation des titres Toll Collect.

La provision Créances sinistres est en augmentation en raison d'un délai de recouvrement plus long des dossiers assurances.

2.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 37 millions d'euros, en baisse sur l'exercice. Elles comprennent :

- la redevance domaniale versée en juillet 2017 pour le premier semestre 2018 pour 22,5 millions d'euros ;
- la Contribution volontaire exceptionnelle de 13 millions d'euros qui reste à étaler selon un échéancier défini avec l'État ;
- des charges financières liées notamment aux soultes payées par la société et étalées sur la durée des emprunts pour 1,4 million d'euros.

2.1.7. Primes et frais d'émission

Les primes et frais d'émission des emprunts apparaissent dans nos comptes pour 53,6 millions d'euros en valeur brute amortis à hauteur de 32,6 millions d'euros.

2.1.8. Comptes Financiers

Les comptes financiers de 8,9 millions d'euros correspondent à la trésorerie disponible en banque et en caisse pour 4,9 millions d'euros et à 4 millions d'euros placés en compte à terme bloqué.

2.2. Passif**2.2.1. Capital social**

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

2.2.2. Capitaux Propres

Un acompte sur dividendes de 81,3 millions d'euros a été versé correspondant à la distribution d'une quote-part du résultat de l'exercice.

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2017
		Augmentations	Diminutions	
Capital Social	158,3	-	-	158,3
Réserve légale	15,8	-	-	15,8
Autres réserves	4,2	-	-	4,2
Report à nouveau	2 476,3	449,5	2 917,3	8,6
Résultat	449,5	448,8	449,5	448,8
Acompte sur dividendes	(2 806,2)	(81,3)	(2 806,2)	(81,3)
Subventions d'investissement	243,6	1,6	-	245,1
Provisions réglementées	25,3	-	3,8	21,5
Total	566,9	818,6	564,3	821,1

2.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2017
		Dotations	Reprises		Total reprises	
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour grosses réparations	239,8	33,2	21,3	5,4	26,7	246,3
Provisions accord CATS	0,7	-	0,1	0,2	0,3	0,3
Provisions diverses	4,8	0,6	1,0	3,4	4,4	1,0
Provisions pour contrôle fiscal	-	-	-	-	-	-
Total	245,3	33,8			31,4	247,7

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts, des ouvrages hydrauliques, et d'équipements spécifiques sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est partiellement externalisée via un contrat d'assurance spécifique dont le montant s'élève à 4,7 millions d'euros. L'engagement net à fin 2017 s'élève à 19,3 millions d'euros.

La provision pour accord CATS correspond aux engagements liés à l'accord de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés signé en 2007. Elle résulte d'un calcul actuariel établi sur la base d'hypothèses et paramètres démographiques (âge de début d'activité, nombre de trimestres, âge de fin d'activité, table de mortalité...) et d'hypothèses économiques (progression du plafond de la sécurité sociale, revalorisation des salaires, des cotisations, des charges sociales...). La provision couvre la totalité des engagements du dispositif (prime, allocation et indemnité de départ en retraite).

Les provisions, regroupées en provisions diverses, couvrent essentiellement des risques sociaux et fiscaux.

2.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste dettes d'exploitation comprend notamment 94,6 millions d'euros d'impôts différés dont l'essentiel concerne la fiscalité différée des intérêts intercalaires.

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	4 670,4	804,4	1 518,3	2 347,7
Dettes d'exploitation	310,9	305,6	5,3	-
Produits constatés d'avance	8,1	0,7	4,9	2,4
Total	4 989,4	1 110,7	1 528,5	2 350,2

2.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2017, le montant des emprunts et des intérêts courus s'élève à 4 670,4 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2017
		Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	3 010,6	750,0	1,6	3 759,0
Autres emprunts et frais (*)	896,7		52,6	844,0
Intérêts courus	64,5	2,9		67,4
Total	3 971,7	752,9	54,2	4 670,4

(*) Proforma.

Pour couvrir ses besoins de financement et profiter d'un environnement de marché favorable, Cofiroute a émis en octobre 2017 un emprunt obligataire à taux fixe pour un montant nominal de 750 millions d'euros.

Cet emprunt a été couvert à hauteur de 250 millions d'euros par la mise en place d'un swap emprunteur taux variable. La dette nette après couverture au 31 décembre 2017 est indexée à taux fixe à hauteur de 67 % et à taux variable à hauteur de 33 %.

Les documentations des emprunts et crédits syndiqués ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers ou de clause de notation. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse. Par ailleurs, les conditions financières de la ligne de crédit bancaire sont assorties d'un ratio de levier.

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 759,0	608,8	1 100,2	2 050,0
Autres emprunts et frais	844,0	128,2	418,1	297,7
Intérêts courus	67,4	67,4	-	-
Total	4 670,4	804,4	1 518,3	2 347,7

2.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- des droits d'usage de 5,7 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits ;
- des produits financiers liés notamment aux soultes reçues par la société et étalés sur la durée des emprunts pour 2,4 millions d'euros.

2.2.7. Charges à payer

Les charges à payer concernent :

(en millions d'euros)	2017	2016
Fournisseurs	77,6	62,3
Personnel	25,9	21,9
Impôts et taxes	31,7	29,6
Créditeurs divers	9,0	10,6
Charges à payer financières	19,4	18,3
Intérêts courus non échus	67,4	64,5
Charges à payer	231,0	207,2

2.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent :

(en millions d'euros)	2017	2016
Clients factures à établir	98,6	91,2
Créditeurs divers, produits à recevoir	2,1	1,3
Produits à recevoir financiers	41,1	39,2
Produits à recevoir	141,7	131,7

2.3. Compte de résultat

2.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	1 400,4	1 363,5
Recettes de péage	1 381,4	1 345,2
Recettes accessoires	19,0	18,3

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2016 et l'année 2017 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	Évolution 2017/2016
Recettes de péage	2,7 %
Croissance du trafic à réseau stable	1,0 %
Duplex A86	0,4 %
Effet tarif + différentiel VL/PL	1,3 %

2.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Achats et charges externes	104,6	105,8
Achats de matières consommables	10,1	8,4
Services extérieurs liés à l'investissement	28,6	32,6
Services extérieurs liés à l'exploitation	35,8	35,9
Grosses réparations	30,2	28,9

2.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits d'exploitation hors reprises de provisions	1 416,0	1 381,0
Chiffres d'affaires	1 400,4	1 363,5
Produits divers d'exploitation	15,5	17,5
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	371,0	368,4
Achats et charges externes	104,6	105,8
Remboursements sur sinistres	(12,3)	(12,4)
Coûts de personnel y/c participation des salariés	99,6	98,1
Impôts et taxes	170,7	168,5
Autres charges de gestion courante	8,4	8,4
Excédent brut d'exploitation	1 045,0	1 012,6

En 2017, le ratio Excédent Brut d'Exploitation s'établit à un niveau de 74,6 % du chiffre d'affaires. Il prend en compte la progression du chiffre d'affaires et la poursuite de la politique de maîtrise des charges d'exploitation de la société.

2.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2017	2016
Excédent brut d'exploitation	1 045,0	1 012,6
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	(7,4)	16,9
Dotations aux amortissements	(242,9)	(243,8)
Résultat d'exploitation	794,7	785,7

2.3.5. Résultat financier

Le résultat financier se situe à - 88,5 millions d'euros, en amélioration de 12,4 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits financiers	65,6	37,2
Autres produits financiers	65,6	37,2
Charges financières	(154,1)	(138,1)
Frais financiers	(154,1)	(138,1)
Résultat financier	(88,5)	(100,9)

2.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits exceptionnels	22,0	9,0
Sur opérations de gestion	12,3	0,4
Reprises sur provisions	9,7	8,5
Charges exceptionnelles	4,5	8,1
Sur opérations de gestion	2,1	0,5
Dotations aux amortissements et provisions	2,5	7,6
Résultat exceptionnel	17,5	0,8

Le résultat exceptionnel est positif en raison notamment du remboursement de la contribution sur les dividendes de 2013 et du versement d'intérêts moratoires suite à l'acceptation de notre réclamation par l'administration, pour un montant total de 10,9 millions d'euros.

2.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 274,9 millions d'euros est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 240,0 millions d'euros et de 1 million par le résultat exceptionnel;
- des crédits d'impôt obtenus pour un total de - 3,3 millions d'euros, dont le CICE pour - 2,4 millions d'euros;
- la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de 7,9 millions d'euros;
- la reprise de provision pour impôt différé de - 6,8 millions d'euros;
- et d'une contribution exceptionnelle de 15 % d'un montant de 36,1 millions d'euros;

2.3.8. Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2017 à 21,5 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33 %, de 7,2 millions d'euros.

2.4. Informations complémentaires

2.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 9,1 millions d'euros.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques aux noms de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,6 million d'euros.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 897,9 millions d'euros.
- Le bail de notre siège social de Rueil-Malmaison a été transféré à VINCI Concessions, nous n'avons plus d'engagement vis-à-vis du bailleur.

2.4.2. Effectif moyen et droit à la formation

(en nombre)	Personnel salarié 2017
Cadres	236
Agents de maîtrise	335
Employés/Ouvriers	837
Total	1 408

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister.

Quant au suivi des heures du compte CPF, c'est à la Caisse des Dépôts et Consignations qu'il en revient la charge via un service dématérialisé d'information et de traitement des informations.

3. Autres informations

3.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux de Cofiroute sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif de Cofiroute, comptabilisé en charges sur l'exercice 2016 et 2017, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2017	2016
Rémunérations	1,3	1,1
Charges sociales patronales	0,6	0,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
Total charges comptabilisées	1,9	1,6
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,3	0,2

3.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2016 et 2017 entre Cofiroute et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI (en millions d'euros)	2017	2016
Charges de construction	(35,9)	(29,4)
Créances clients	5,9	5,4
Distribution de dividendes	192,4	2 806,2
Fournisseurs d'exploitation	13,5	18,0
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	6,7	0,0
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	2,1	0,5
Charges et produits financiers	(0,5)	1,2
Autres charges externes	(26,2)	(26,8)

4. Événements post-clôture

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2018 en application de l'arrêté interministériel du 18 décembre 2017.

Les tarifs de péage du réseau interurbain ont été augmentés au 1^{er} février 2018 en application de l'arrêté interministériel du 29 janvier 2018. La hausse des tarifs est de +1,33 % en classe 1,2,4 et 5 et de +2,46 % en classe 3.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Cofiroute
12 - 14, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Cofiroute,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cofiroute relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport prévu par l'article L.823-16, III du Code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants : émissions de lettres de confort et émission du rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations – Point clé de l’audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l’audit relatif au risque d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ce risque.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés

(Notes 1.8 et 2.2.3 « Provisions pour risques et charges »)

Risque identifié

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions, pour couvrir principalement les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d’art et des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions, comptabilisées pour un montant de 246,3 millions d’euros au 31 décembre 2017, sont calculées sur la base d’un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Les prévisions de dépenses tiennent notamment compte des clauses d’indexation des contrats de travaux (principalement des indices des travaux publics TP01 et TP09).

Nous avons considéré que l’évaluation des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés, qui représentent un montant significatif au passif du bilan, constituait un point clé de l’audit, dans la mesure où ces provisions reposent sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles des travaux de gros entretiens sur plusieurs exercices et en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues, notamment en termes d’indices des travaux publics.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;
- corroborer les dépenses prévues à la clôture de l’exercice précédent, au titre de l’année 2017 avec les dépenses effectivement comptabilisées durant l’exercice 2017 ;
- procéder à une analyse critique des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions, en comparant les estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de gros entretiens retenues au 31 décembre 2017 avec celles retenues au 31 décembre 2016 ;
- réaliser une revue critique des estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de gros entretiens par rapport à la documentation technique disponible ;
- vérifier la correcte application arithmétique des clauses d’indexation de contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09).

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d’administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur des engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Cofiroute par les assemblées générales du 20 avril 2006 pour le cabinet KPMG et du 8 janvier 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 12^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés était dans la 11^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe à l'organe exerçant les missions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport à l'organe exerçant les missions du Comité d'audit

Nous remettons un rapport à l'organe exerçant les missions du Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport à l'organe exerçant les missions du Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également à l'organe exerçant les missions du Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 22 février 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric SOULIARD

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Xavier FOURNET

Responsable du document

1. Attestation du responsable du document

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes IFRS individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2017, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes de l'exercice.

Marc BOURON

Directeur Général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes de la société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

Commissaires titulaires

KPMG SA	Deloitte & Associés
3, Cours du Triangle Immeuble le Palatin 92939 Paris La Défense Cedex France	185, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Cedex France
Début du mandat en cours: AG du 23 mars 2012.	Début du mandat en cours: AG du 20 mars 2013.
Expiration du mandat actuel: à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2017.	Expiration du mandat actuel: à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2018.

Commissaires suppléants

KPMG AUDIT ID	Cabinet Beas
3, Cours du Triangle 92939 Paris La Défense cedex France	7 à 9, Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine France
Début du mandat en cours: AG du 23 mars 2012.	Début du mandat en cours: AG du 20 mars 2013.
Expiration du mandat actuel: à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2017.	Expiration du mandat actuel: à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2018.

3. Responsable de l'information financière

Frédéric VAUTIER, Directeur financier et membre du Comité de direction (+ 33 1 55 94 70 00).

4. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet (www.vinci-autoroutes.com) les documents suivants :

- le rapport financier 2017 ;
- le rapport financier semestriel 2017 ;
- les rapports financiers, annuels et semestriels, des années 2008 à 2016.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex (+ 33 1 55 94 70 00).

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : A10 secteur Orléans - Photothèque VINCI Autoroutes / Pascal le Doaré - Erwann le Gars.



Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com